

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ
ET LA SITUATION FINANCIÈRE

AFI ESCA 2019

EXAMINÉ EN COMITÉ D'AUDIT DU 26/03/2020

APPROUVÉ EN CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02/04/2020

Afi • Esca



GROUPE BURRUS

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	4
SYNTHÈSE	5
1. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS	6
1.1. Activité	6
1.2. Résultats de souscription	9
1.3. Résultat des investissements	10
1.4. Résultats des autres activités	12
1.5. Autres informations	12
2. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	13
2.1. Informations générales sur le système de gouvernance	13
2.2. Les politiques écrites	16
2.3. Exigences de compétence et d'honorabilité	16
2.4. Le dispositif de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	17
2.5. Système de contrôle interne	21
2.6. Fonction d'Audit Interne	22
2.7. Fonction Actuarielle	24
2.8. Fonction Conformité	24
2.9. Fonction Gestion des risques	25
2.10. Sous-traitance	25
2.11. Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité	25
2.12. Autres informations	26
3. PROFIL DE RISQUE	26
3.1. Risque de souscription	26
3.2. Risque de marché	28
3.3. Risque de crédit	29
3.4. Risque de liquidité	29
3.5. Risque opérationnel	29
3.6. Autres risques importants	29
3.7. Exposition au risque	29
3.8. Concentration des risques	30
3.9. Techniques d'atténuation du risque	30
3.10. Risque de liquidité : bénéfice attendu	32
3.11. Sensibilité aux risques	32
3.12. Autres informations concernant le profil de risque	32
4. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	32
4.1. Actifs	32
4.2. Provisions techniques	33
4.3. Autres passifs	35
4.4. Méthodes de valorisation alternatives	36
4.5. Valorisation de la réassurance cédée	36
4.6. Bilan social et bilan SII	36
4.7. Autres informations	37
5. GESTION DU CAPITAL	37
5.1. Fonds propres	37
5.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	39
5.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	43
5.4. Différence entre la formule appliquée standard et tout modèle interne utilisé	44
5.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	44
5.6. Autres informations	44
6. ANNEXE	46
6.1. Rapports de solvabilité et de situation financière - QRT	46



SYNTHÈSE

Le chiffre d'affaires d'AFI ESCA s'est élevé à 267,6 M€ en 2019, soit une croissance de 1,6 % par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance a été notamment portée par l'activité des succursales belge et italienne.

Le résultat technique net de la réassurance a régressé de 27 % à 11,8 M€ contre 16,2 M€ en 2018. La sinistralité des garanties complémentaires, le changement de méthode dans le calcul du minimum de PB dû aux assurés et la baisse des revenus financiers expliquent ce résultat.

Au cours de l'année 2019, la société a fait l'objet d'un contrôle général de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), dont les conclusions sont attendues en 2020. Compte tenu des observations formulées dans le projet de pré-rapport, la société a décidé de prendre en compte dans les comptes annuels clos au 31/12/2019 un risque lié à la régularisation du calcul du minimum de PB. De ce fait, une provision pour risques et charges d'un montant de 12,2 M€ (poste : Autres provisions pour risques et charges) a été comptabilisée en résultat exceptionnel, portant le résultat net 0,3 M€.

Poursuivant sa démarche d'amélioration continue de son modèle de production des indicateurs S2, plusieurs changements et améliorations de modèle ont été réalisés entre 2018 et 2019. Ils portent entre autres sur la qualité des données des actifs, des passifs et des hypothèses de projections des contrats. Ils sont détaillés dans le paragraphe 5.6.

Le Best Estimate des provisions techniques (hors marge de risque) s'élève à 1 404 M€, montant supérieur à celui de l'année dernière de 14,6 % (1 225 M€). Cette augmentation est principalement due à des modifications du modèle d'interactions actif-passif conduisant à projeter plus de participations aux bénéficiaires à verser aux assurés ainsi qu'au contexte de taux bas pénalisant l'évaluation des engagements futurs. Les modifications des données et hypothèses de l'exercice contribuent également pour une part moins importante à cette augmentation.

Le SCR est évalué, en formule standard, à 159,1 M€, soit une baisse de 20,5 %. Les fonds propres prudentiels s'élèvent à 308,7 M€ contre 314,6 M€ en 2018. De ce fait, le ratio de couverture est de 194 % contre 157 % pour l'exercice précédent.

Les évolutions du SCR et des Fonds propres économiques sont détaillées dans les paragraphes 5.2.2 et 5.2.4. Ces dernières sont principalement liées au contexte actuel de taux négatifs, au nouveau périmètre et à des modifications opérées sur le modèle lui-même.

En outre, faisant suite à l'arrêté ministériel du 28 décembre 2019 relatif aux fonds excédentaires en assurance vie, AFI ESCA a inclus une partie de la Provision pour Participation aux Bénéficiaires en représentation de ses Fonds propres économiques de 2019, en résulte une hausse immédiate et non-négligeable du ratio de couverture.

Le MCR s'élève à 53,3 M€ et son ratio de couverture à 579 %.

Conformément à l'article 54 de la directive Solvabilité 2, et selon les recommandations de l'EIOPA, ce rapport contient des informations complémentaires concernant des événements survenus post-clôture, en l'occurrence les impacts sur l'entreprise, liés à la crise sanitaire et économique du Covid-19. En particulier, un stress-test de solvabilité a été réalisé et celle-ci chuterait au niveau de notre stratégie de risque (150 %).

1. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

1.1. L'ACTIVITÉ

L'EXERCICE 2019

En 2019, AFI ESCA a vu son chiffre d'affaires progresser de 1,6 % pour s'établir à 267,6 M€.

L'activité **Epargne** a été en recul (-10 %), tandis que l'activité Risque a poursuivi sa croissance (+10 %), aussi bien en France qu'en Belgique et en Italie. L'activité Obsèques a également progressé (+4 %).

L'année a été marquée par le changement de stratégie de développement sur l'activité Epargne, avec la mise en place d'une nouvelle offre et d'un dispositif Groupe (en lien avec AFI ESCA PATRIMOINE, AFI ESCA LUXEMBOURG, les sociétés DÔM FINANCE et MAGNACARTA) ayant vocation à apporter une offre de services complète « Groupe » à destination des Conseillers en Gestion de Patrimoine (CGP) en France. Cette transformation va se faire par étapes et va prendre quelques années pour parvenir au dispositif complet souhaité. Les premiers effets sur la collecte devraient se constater en 2020.

Sur l'activité **Emprunteur française**, nous avons continué à constater des blocages des établissements bancaires dans leur acceptation des contrats en délégation, malgré la réglementation qui normalement les y contraint, ainsi qu'une concurrence tarifaire de plus en plus forte, accentuée par la prolifération des comparateurs de prix. Malgré ces éléments contraignants, AFI ESCA a vu sa production nouvelle en Emprunteur en France atteindre un nouveau sommet, permettant au chiffre d'affaires de croître de 11 %. L'ensemble des activités de prévoyance (Emprunteur, Obsèques prévoyance et autres Vie entière) a représenté 197 M€ de chiffre d'affaires, soit près des trois quarts de la collecte totale.

En **Epargne et Vie Entière**, la production nouvelle a été en recul. La collecte nette Epargne est restée en territoire négatif, dans les mêmes ordres de grandeur que l'an dernier (-27 M€) et la collecte en unités de compte a été un peu plus basse que l'an dernier (31 M€). Une seule campagne d'offre de produits structurés a été menée en 2019 du fait de la situation des marchés.

En **Prévoyance Obsèques**, la production nouvelle (40 M€) est stable par rapport à l'année passée.

En **Belgique**, l'activité a été en progression limitée avec un chiffre d'affaires en hausse de 5 %. La solution de souscription électronique utilisant l'identification par la carte d'identité électronique a été déployée en cours d'année.

En **Italie**, la collecte a poursuivi sa croissance (+14 %), à la fois sur les activités Emprunteur traditionnelles et sur la vente du produit CQP. Les premières ventes de l'offre CQS ont démarré.

LES PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS SUR LE PLAN TECHNIQUE ET FINANCIER

Les produits nets de placements, qui concourent au taux de rendement des actifs, ont diminué de 24 % en 2019, passant de 27,6 M€ à 21,1 M€. Le taux de rendement comptable des actifs ressort à 1,66 % en 2019, contre un taux de rendement de 2,16 % en 2018. Ces évolutions sont détaillées dans le paragraphe 1.3.

La charge des prestations a baissé de 4 %, passant de 170 M€ à 163 M€, du fait en particulier d'une diminution des rachats de contrats d'épargne malgré une hausse des prestations décès et des garanties complémentaires.

Les commissions versées s'élèvent 47,4 M€ montant quasiment identique à celui de l'année passée.

Les frais généraux de l'entreprise ont cru entre 2018 et 2019. La poursuite du développement des outils digitaux déployés en Assurance Emprunteur, les investissements dans des outils digitaux en Epargne conformément à la stratégie énoncée et d'une progression de la masse salariale expliquent pour l'essentiel cette croissance.



Les frais généraux sont passés de 35,7 M€ en 2018 à 37,4 M€ en 2019 (+4,7 %).

La charge de réassurance s'élève à 1,2 M€ en 2019 par rapport à une charge de 2,4 M€ en 2018. Le montant minimum de participation aux excédents réglementaire a atteint 22,4 M€. La dotation à la provision de participation aux excédents, nette d'utilisation, s'élève à 7,8 M€ en 2019. Le stock atteint à la clôture de l'exercice 58,1 M€, soit 6,58 % des provisions mathématiques Epargne et Vie Entière au 31/12/2019.

Au final, le résultat technique net de la réassurance a régressé de 27 % à 11,8 M€ contre 16,2 M€ en 2018. La sinistralité des garanties complémentaires, le changement de méthode dans le calcul du minimum de PB due aux assurés et la baisse des revenus financiers expliquent ce résultat.

Au cours de l'année 2019, la société a fait l'objet d'un contrôle général de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), dont les conclusions sont attendues en 2020. Compte tenu des observations formulées dans le projet de pré-rapport, la société a décidé de prendre en compte dans les comptes annuels clos au 31/12/2019 un risque lié à la régularisation du calcul du minimum de PB. De ce fait, une provision pour risques et charges d'un montant de 12,2 M€ (poste : Autres provisions pour risques et charges) a été comptabilisée en résultat exceptionnel, **portant le résultat net 0,3 M€ contre 13,7 M€ en 2018.**

1.1.1. Présentation d'AFI ESCA

AFI ESCA est une compagnie d'assurance créée en 1923, constituée sous forme de Société Anonyme, au capital de 12 359 520 €, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le numéro 548 502 517 dont le siège social est situé 2 quai Kléber 67000 STRASBOURG, représentée par Monsieur Olivier SANSON, agissant en qualité de Directeur Général. Elle est titulaire des agréments 20, 22 et 24.

Les trois dirigeants effectifs sont Messieurs Christian BURRUS - Président, Olivier SANSON - Directeur Général et Elie TOLEDANO - Directeur Général Délégué.

1.1.2. Autorité de contrôle

AFI ESCA est contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 place de Budapest, 75436 Paris. AFI ESCA IARD appartient au Groupe AFI ESCA (cf. § 1.1.5). Le contrôle du groupe est assuré par le Commissariat aux Assurances sis, 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, GD de Luxembourg.

1.1.3. Auditeurs externes

Le contrôle des comptes est assuré par MAZARS, 1 rue des Arquebusiers 67000 Strasbourg.

Suppléant : CBA, 61 rue Henri Régnauld, Tour Exaltis à Courbevoie (92400).

La nomination des mandats a été approuvée par l'Assemblée Générale du 28 juin 2019.

1.1.4. Informations sur l'actionnariat

AFI ESCA est détenue à 95,31 % par AFI ESCA HOLDING SARL, qui constitue une société holding d'assurance au sens de l'article 212, paragraphe 1, point f) de la directive 2009/138/CE.

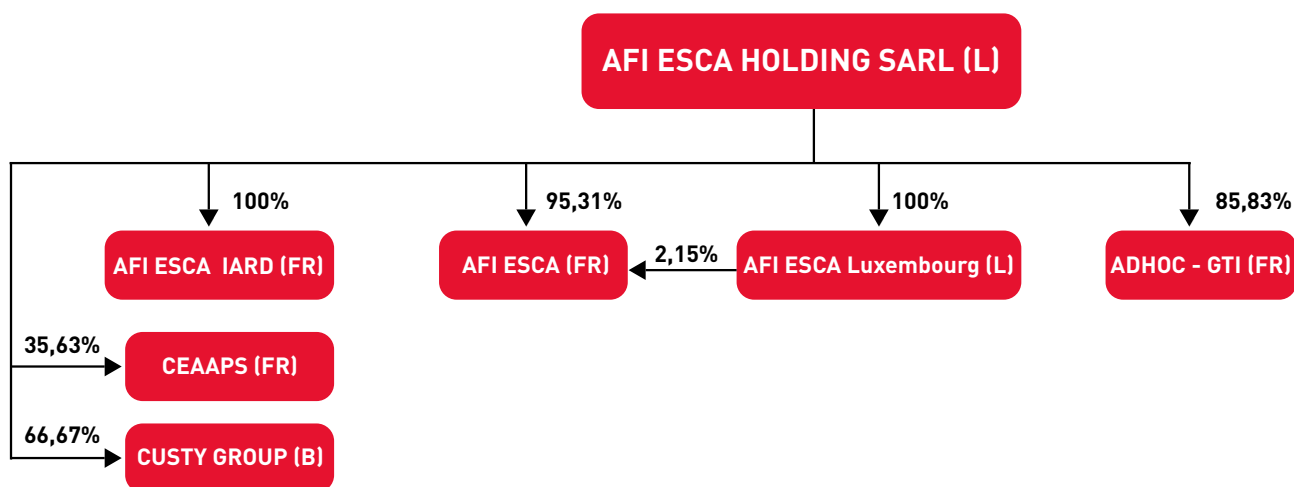
Cette holding est détenue par la famille BURRUS, actionnaire privé.

Le reliquat de 4,69 % est détenu par quelques actionnaires minoritaires.

1.1.5. Appartenance à un groupe

AFI ESCA appartient au Groupe AFI ESCA, dont la tête est AFI ESCA HOLDING SARL, société de droit luxembourgeois au capital de 62 264 150 €, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 175.720 dont le siège social est situé 4 rue du Fort Wallis, L-2714, Luxembourg, représentée par Monsieur Christian BURRUS en qualité de Gérant.

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE



Il faut noter qu'AFI ESCA a cédé à AFI ESCA HOLDING sa participation de 25 % conformément à la décision prise lors du conseil d'administration du 18 décembre 2019.

1.1.6. Lignes d'activité importantes par zones géographiques

(K€)	France	Italie	Belgique	Total
Epargne	94 681			94 681
Prévoyance	132 843	22 544	17 430	172 817
Total	227 524	22 544	17 430	267 498
En %	85,06 %	8,43 %	6,52 %	100,00 %

1.1.7. Opération importante ayant un impact

Néant.



1.2. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

Le tableau ci-après présente les résultats de souscription selon les principales lignes d'activités d'AFI ESCA

(K€)	Épargne	Prévoyance			Total AEF
		France	Succursales	Total Prévoyance	
Chiffres d'affaires	94 681	132 843	39 974	172 817	267 498
Sinistres	-104 983	-48 322	-5 635	-53 957	-158 941
Frais et Commission	-12 531	-40 199	-17 172	-57 371	-69 902
Produits de placements nets de charges	14 031	6 975	328	7 303	21 334(*)
Charge de PB et IT	-11 737	-3 576	-1	-3 577	-15 314
ACAV	50 406	0		0	50 406
Résultat de réassurance	-2	-3 524	2340	-1 184	-1 186
Résultat technique	-4 397	15 510	729	16 239	11 842
Provision mathématique fin	924 469	337 153	52 736	389 889	1 314 358
Résultat Net					315

(*) : par rapport aux 21 099 K€ affichés dans le tableau du paragraphe 1.3, ce montant inclut les rétrocessions perçues sur OPCVM, net des charges de placements affectées aux unités de compte et net des produits financiers transférés.

1.3. RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS

(M€)	2018	2019	Variation
Revenus obligataires	23,150	10,077	-13,073
Revenus des actions	0,194	0,197	+0,003
Revenus des OPCVM	1,500	14,314	+12,814
Revenus Immobiliers	0,368	0,409	+0,041
Revenus SCPI	2,496	3,095	+0,599
Revenus Titres de participation	0,748	-1,812	-2,561
Revenus des Avances	0,114	0,104	-0,010
Rémunération TSDI	-0,658	-0,787	-0,129
Variation PDD	2,237	-2,136	-4,373
Frais internes/externes	-2,690	-2,361	+0,329
Total	27,459	21,099	-6,360

Au total, les revenus 2019 sont en baisse par rapport à ceux de 2018 : 21,099 millions contre 27,459 millions.

1.3.1. Produits et frais générés par les investissements

1.3.1.1. Les revenus obligataires en 2019 :

Les revenus obligataires sont en 2019 en baisse de 11,301 millions par rapport à 2018.

Il convient de rappeler qu'au cours de l'année 2018, nous avons pris le parti d'extérioriser 7 millions de plus-values principalement sur le compartiment des obligations perpétuelles à taux variables. Il s'agissait donc de revenus non récurrents.

En fin d'année 2019, une modification de l'allocation stratégique d'actifs a conduit à arbitrer 28,8 millions (en prix de revient) d'obligations perpétuelles à taux variables au profit d'un OPCVM spécialisé sur les dettes financières subordonnées (Diamant Sub). A l'occasion de cet arbitrage 3,740 millions de moins-values ont été extériorisées.

Les revenus structurellement générés par le portefeuille obligataire, donc ceux qui sont directement attachés à la richesse actuarielle, sont en 2019 en phase avec la richesse actuarielle du portefeuille de fin 2018 et sa durée courte.

1.3.1.2. Les revenus des actions en 2019 :

Le portefeuille actions de l'actif-général est depuis le 1er janvier 2017, géré par le biais de l'OPCVM DÔM PERFORMANCE ACTIVE (DPA), cf. § 1.3.1.3.

Les revenus action dont nous parlons ici sont ceux d'une action non-cotée, La Financière de Participation, détenue depuis de nombreuses années dans le portefeuille. En 2019, à l'instar de 2018, le dividende a été de 0,197 million.



1.3.1.3. Les revenus OPCVM taux et actions :

Ils sont en 2019 en forte progression par rapport à 2018 : + 12,813 millions.

Le support d'investissement sur le marché action, DPA, a vu sa valorisation progresser fortement au cours de l'année, dans le sillage des indices actions.

Les actifs investis sur DPA ont été arbitrés au cours de l'année 2019 et particulièrement au cours du dernier trimestre. L'encours investi sur DPA est passé ainsi de 80,849 millions fin 2018 à 32,291 millions fin 2019. D'importantes plus-values, ont alors été dégagées : 9,803 millions au total.

Par ailleurs, des produits de taux à performances garanties à horizons déterminés (hors événements de crédits) sont venus à échéance et ont eux-mêmes dégagé des revenus importants.

1.3.1.4. Les revenus immobiliers

Ils s'établissent à 0,409 million. Ils sont très légèrement en hausse par rapport à 2018. Ils restent en phase avec ce qui était attendu.

1.3.1.5. Les revenus de participations

La participation qu'AFI ESCA France détenait dans AFI ESCA Luxembourg a été vendue.

Cette participation faisait l'objet d'une PDD de 2,5 millions fin 2018. La cession des titres s'est concrétisée par une moins-value totale de 5,5 millions.

Cette perte a pour partie été compensée par le paiement d'un dividende de 2,407 millions par la FINANCIERE THEMIS, d'autres revenus de participations (WALLIS ESTATE, SCI DUTILLEUL).

À noter que fin 2019, un investissement dans une nouvelle participation stratégique, Persée Investissements, a été réalisée à hauteur de 6 millions d'euros. Ce véhicule contient par l'intermédiaire d'un autre véhicule, ANDROMEDA, essentiellement des titres APRIL.

1.3.1.6. Provision pour Dépréciation à caractère Durable (PDD)

La PDD a été dotée en 2019 de 2,135 millions.

Les faits majeurs sont que la PDD relative aux titres obligataires a été dotée de 4,765 millions, et que la vente d'AFI ESCA Luxembourg a donc entraîné la reprise de PDD de 2,5 millions.

1.3.1.7. Intérêt des TSDI

AFI ESCA a émis 2 catégories de TSDI, pour un total souscrit de 23 M€.

Dans sa séance du 10 décembre 2008, le Conseil d'Administration avait autorisé l'émission de titres subordonnés à durée indéterminée, à concurrence d'un montant maximal de 20 M€. Il a été souscrit 130 titres de valeur nominale de 100 K€, soit un montant total de 13 M€, en date d'effet du 1er février 2009. Ces titres bénéficient d'une rémunération de 3,50 % fixe et ne sont remboursables, comme tout titre de cette nature, qu'après une autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolutions (ACPR).

En cas de remboursement ces titres le seront sur la base de la valeur acquise à cette date par le fonds spécifique dans lequel ils ont été investis, assurant ainsi la neutralité financière dans les comptes de la compagnie.

La fusion avec AFI Europe a entraîné la reprise des titres subordonnés émis par celle-ci pour un montant de 10 M€. Le taux de rémunération de ces titres suit, par paliers, le taux de couverture des exigences de solvabilité sans jamais toutefois pouvoir excéder le taux de rendement comptable de l'actif général, assurant ainsi une neutralité dans l'équilibre financier de la compagnie.

Le total des intérêts dus au titre de l'exercice s'élève à 679 K€.

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

1.3.1.8. Frais de gestion

Ces frais sont de 2 natures :

1/ Les frais externes constitués par les tâches externalisées et par le coût des diverses licences et contrats de maintenance des logiciels utilisés directement tant pour la réalisation que l'enregistrement technique et comptable des opérations.

2/ Les frais internes, qui correspondent :

- Aux coûts salariaux directement affectables à l'activité financière.
- À une quote-part des autres frais imputés selon des clés de répartition déterminées selon les préconisations du plan Comptable des Assurances.

1.3.2. Profits-Pertes comptabilisés directement en fonds propres

Néant.

1.3.3. Investissement dans titrisations

Néant.

1.4. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Néant.

1.5. AUTRES INFORMATIONS

Néant.



2. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

2.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

2.1.1. Conseil d'Administration

2.1.1.1. Composition

A la date de clôture de l'exercice 2019, la composition du Conseil d'Administration d'AFI ESCA est la suivante :

Nom	Fonction	Début de mandat	Echéance du mandat Exercice
M. Christian BURRUS	Président	2018	2024
M. Jean-Paul BURRUS	Administrateur	2018	2024
M. Daniel BLANCHARD	Administrateur	2016	2021
M. Bernard DEBIENNE	Administrateur	2016	2021
M. Jean-Claude JEGOU	Administrateur	2014	2019
M. Christian LESUR	Administrateur	2018	2024
M. André SAINT-MLEUX	Administrateur	2014	2019
M. Jean-Yves HERMENIER	Administrateur	2016	2021

Le Directeur Général (Olivier SANSON), le Directeur Général Délégué (Elie TOLEDANO), le Directeur de la Fonction Gestion des Risques (Ludovic DULAURROY) et les représentants du personnel participent également aux réunions. Le Responsable du mandat de la Gestion Obligataire (Francis PEHAU PARCIBOULA, DÔM FINANCE) est un invité régulier. Les Administrateurs perçoivent en contrepartie de leur mandat des jetons de présence.

2.1.1.2. Fonctionnement

A partir de l'ordre du jour fixé par le Président, des travaux préparatoires sont réalisés par la Direction Générale en relation avec la Direction Gestion d'Actifs et les autres Directions Opérationnelles et Fonctionnelles. Les travaux donnent lieu à la constitution d'un dossier exhaustif consigné dans son intégralité et accompagné des commentaires recueillis, dans le registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Les projets de procès-verbaux sont adressés à tous les membres pour approbation lors de la réunion suivante.

Au cours de l'exercice 2019, le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises : le 16 avril, 19 juin, 17 octobre et 18 décembre.

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

2.1.2. Comité d'Audit

2.1.2.1. Composition

Le Comité d'Audit est composé d'au moins trois membres non exécutifs, disposant de compétences financières et comptables particulières et désignés par le Conseil d'Administration. Ces membres sont M. Daniel Blanchard (Président), M. Christian BURRUS, M. André SAINT-MLEUX, M. Jean-Claude JEGOU et M. Jean-Yves HERMENIER. Le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, le Directeur de la Fonction Gestion des risques ainsi que l'Auditeur Interne sont des invités permanents.

D'autres personnes peuvent être amenées à participer aux réunions sur demande du Comité d'Audit (le Directeur Gestion d'Actifs, le Responsable de l'Actuariat ALM, le Directeur de l'Organisation et des Systèmes d'Information, le Contrôleur Interne, le Responsable de la Fonction Actuarielle, etc.). Les Commissaires aux Comptes sont par ailleurs invités au moins une fois par an.

2.1.2.2. Fonctionnement

Le rôle et les missions du Comité d'Audit sont décrits dans la Charte du Comité d'Audit. Elle précise notamment que le Comité d'Audit est chargé d'assister le Conseil d'Administration dans sa responsabilité de suivi des dispositifs de Contrôle Interne et d'élaboration de l'information financière.

Ainsi, dans le cadre de ses missions, le Comité d'Audit assure notamment :

- La surveillance du processus d'élaboration de l'information financière ;
- Un suivi du contrôle légal des comptes annuels ;
- Un suivi des risques et du Contrôle Interne ;
- Un suivi des questions de déontologie au sein de l'organisation ;
- La revue des travaux de l'Audit Interne.

Par ailleurs, le Comité d'Audit peut réaliser des missions ponctuelles, sur la demande du Conseil d'Administration. La tenue du Comité d'Audit donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal et d'un rapport qui est présenté systématiquement en début de chaque Conseil d'Administration par le Président du Comité d'Audit.

Au cours de l'exercice 2019, le Comité d'Audit s'est réuni à six reprises : le 20 mars, 9 avril, 28 mai, 12 juin, 9 octobre et 11 décembre.

Les activités de suivi des risques sont suivies de manière plus opérationnelle en Comité des Risques et Comité d'Investissement. Ceci est expliqué plus en détail au § 2.4.

2.1.3. Comité de Direction restreint

Il est composé du Président, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué. Il se réunit toutes les 6 semaines en moyenne. Un point sur la stratégie et un examen des principaux projets y sont effectués. Il prépare en outre les ordres du jour des Conseils d'Administration.

2.1.4. Comité de Direction opérationnel

2.1.4.1. Composition

Le Comité de Direction est composé de l'ensemble des dirigeants opérationnels. Participent donc le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, la Directrice des Ressources Humaines, la Directrice de la Gestion, le Directeur Marketing, la Directrice Juridique et Conformité, le Directeur Commercial ainsi que deux invités permanents, le Responsable Comptabilité et le Directeur de la fonction Gestion des Risques.

Les responsables des succursales et des dirigeants du groupe le rejoignent en fonction de l'actualité.



2.1.4.2. Fonctionnement

Le Comité de Direction se réunit mensuellement. Il est présidé par le Directeur Général. Chaque membre présente une synthèse de l'actualité et des sujets spécifiques y sont aussi présentés, débattus et tranchés. Un procès-verbal est rédigé à l'issue de chaque réunion du Comité de Direction.

2.1.5. Politique de rémunération

2.1.5.1. Politique générale

AFI ESCA a établi une politique de rémunération visant à attirer, motiver et fidéliser ses salariés tout en maintenant l'équilibre économique de l'entreprise, en veillant à l'équité interne et en s'assurant qu'elle ne conduit pas à la prise de risque excessive ou à des comportements contraires à l'éthique.

La rémunération de chaque collaborateur est définie dans son contrat de travail. Elle est établie à l'embauche par rapport à sa fonction, à ses compétences et aux pratiques de marché. Elle est revue annuellement, dans le cadre du dispositif d'augmentation.

2.1.5.2. La mise en place dans l'entreprise

La politique de rémunération est définie conjointement par la Direction Générale et la Direction des Ressources Humaines, en fonction de critères de marché et des résultats de l'entreprise. Cette rémunération peut comporter une part variable.

La rémunération à l'embauche : la demande d'autorisation d'embauche indique un niveau de rémunération qui est validé ou corrigé par le service RH afin de s'assurer de sa justesse et de son équité. Elle est ensuite ajustée en fonction du CV et des prétentions salariales du candidat retenu.

La rémunération variable : La part de rémunération variable est limitée à des postes prédéfinis par rapport à la fonction exercée. Elle vise à reconnaître la performance individuelle du collaborateur, sur la base d'objectifs définis.

Les commerciaux peuvent se voir attribuer une rémunération variable contractuelle qui est fonction de l'atteinte d'objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs. Ces paramètres sont établis sur proposition du Directeur commercial et validés par la Direction Générale. AFI ESCA veille à ce que les modalités de versement de la rémunération variable n'incitent pas les commerciaux à des prises de risque excessives ou à des comportements contraires à l'éthique.

Le Service Ressources Humaines consigne l'ensemble des documents relatifs au calcul et à la rétribution de la rémunération variable dans le dossier du collaborateur.

Le dispositif de réévaluation des rémunérations : Les rémunérations fixes sont réévaluées annuellement, dans le cadre d'un dispositif d'augmentations annuelles. Les augmentations sont proposées par les responsables opérationnels, sur la base des résultats des collaborateurs et à l'atteinte des objectifs définis. L'ensemble des augmentations est validé par la Direction Générale.

2.1.5.3. Critères de performance individuelle ou collective

Performance collective :

- il existe un accord d'intéressement basé sur l'augmentation de la productivité qui complète l'accord légal de participation aux résultats.
- Le service ASE bénéficie d'une rémunération variable déterminée selon des critères d'activité du service.

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

Performance individuelle : seuls les commerciaux (y compris ceux de la Cellule Directe, pour une moindre mesure) bénéficient de l'application de critères détaillés de performance établis.

2.1.5.4. Droits à rémunération des membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence.

2.1.5.5. Régimes de retraite complémentaire des membres du Conseil d'Administration, de la Direction et des fonctions clés

Aucun régime spécifique pour les membres du Conseil d'Administration non-salariés.

Membres du Conseil d'Administration salariés d'AFI ESCA, Direction, fonctions clés : les régimes de retraite complémentaires en place sont ceux issus de la réglementation (AGIRC, ARCO), de la Convection collective (Fonds de pension Art 83) et d'Accords d'entreprise (PERCO avec abondement : 100 % sur les sommes provenant de la PB ou de l'intéressement, 50 % sur les sommes provenant de versements libres).

2.1.6. Transactions avec les membres du CA, de la Direction et des fonctions clé

Sans objet.

2.2. LES POLITIQUES ÉCRITES

Elles sont au nombre de 26, dont 16 dans le cadre de Solvabilité 2 (ainsi que 7 à ce jour dans le cadre de la Directive Distribution Assurance, dont une commune avec Solvabilité 2, et 4 politiques liées à des décisions internes dont 2 en projet). Les politiques Solvabilité 2 sont approuvées par le Conseil d'Administration d'AFI ESCA, les autres par la Direction Générale.

2.3. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

2.3.1. Fonctions clés

AFI ESCA a défini et communiqué à l'Autorité de Contrôle les titulaires des quatre fonctions clés.

Fonction Clé	Titulaire
Fonction Audit Interne	Charlotte PACQUEMENT
Fonction Conformité	Mélanie D'HEM
Fonction Gestion des risques	Ludovic DULAUROY
Fonction Actuarielle	Juliano MEROLLE



Les responsables de fonctions clés ont été désignés compte-tenu de leurs diplômes, connaissances et expériences. Chaque fonction clé requiert des connaissances spécifiques :

- Pour la fonction d'audit interne, des connaissances en matière de normes assurantielles ;
- Pour la fonction de contrôle interne et de conformité, des connaissances en matière réglementaire ayant une relation directe avec les lignes métiers du Groupe ;
- Pour la fonction de gestion des risques, des connaissances en matière d'identification, d'évaluation qualitative et/ou quantitative des risques, de techniques d'atténuation ou de réduction des risques ;
- Pour la fonction actuarielle, des connaissances en matière de techniques de calculs financiers et actuariels, de réassurance et en tarification ;

Les responsables des fonctions clés ont la responsabilité de posséder ou d'acquérir les connaissances et le savoir-faire dans leur domaine. Ils peuvent ainsi demander à bénéficier de formations nécessaires pour leur permettre de continuer à accomplir correctement leurs missions.

2.3.2. Conditions d'honorabilité et de compétence

L'entreprise a mis en œuvre un processus de contrôle de l'honorabilité et de la compétence des membres du Conseil d'Administration, des dirigeants effectifs et des fonctions clés.

En particulier, un extrait de casier judiciaire a été demandé préalablement à la nomination du responsable.

Par ailleurs, à la suite de la révision de la politique sur le contrôle et le suivi de la compétence et l'honorabilité, et de son déploiement à l'ensemble du groupe AFI ESCA Holding, une réévaluation régulière de l'honorabilité des fonctions clés est désormais prévue. Elle consiste, pour chaque responsable de fonction clé, à transmettre un extrait de casier judiciaire et une attestation d'honorabilité. Cette réévaluation intervient au moins une fois par an, et à chaque fois qu'il y a raison de penser qu'un fait et/ou une circonstance qui entraîne un non-respect desdites exigences s'est produit(e), même si cela n'a pas été communiqué par le personnel concerné.

2.3.3. Respect de l'obligation d'entretien annuel

Selon l'article L. 322-3-2 du Code des assurances issu de l'ordonnance N° 2015-378 du 2 avril 2015, le Conseil d'Administration entend, directement et de sa propre initiative, chaque fois qu'il l'estime nécessaire et au moins une fois par an, les responsables des fonctions clés.

En ce qui concerne AFI ESCA, le Conseil d'Administration a délégué la réalisation de l'entretien annuel au Comité d'Audit. Celui-ci s'est tenu le 10 décembre 2019 pour les fonctions clés Audit interne, Conformité, Actuarielle et la fonction Gestion des risques. Le Président du Comité d'Audit en a effectué un compte-rendu au Conseil d'Administration du 18 décembre 2019.

2.4. LE DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ

2.4.1. Politique de gestion des risques

AFI ESCA a défini fin 2018 une politique de gestion des risques Groupe unique, s'appliquant à l'ensemble des entités du groupe, et en particulier à AFI ESCA.

Cette politique vise à formaliser et définir un processus complet de gestion des risques dans l'entreprise (déceler, mesurer, contrôler, maîtriser, déclarer), animé en comité des risques. Ce dispositif s'inscrit dans un schéma global de gestion des risques dont le pilotage stratégique est assuré par la Direction Générale.

Cette politique a défini 10 grandes catégories de risques auxquels est exposé AFI ESCA (Risque de souscription ou provisionnement, Risque de marché, Risque de crédit, Risque commercial, Risque opérationnel, Risque de réputation, Risque de liquidité, Risque stratégique, Risque émergent, Risque politique), et qui constitue la maille de suivi de risque agrégé retenue dans la stratégie de risque, qui a été présentée dans le rapport ORSA réalisé en juin 2019.

La synthèse du dispositif est donnée dans le schéma ci-dessous :



De nombreux éléments de ce dispositif étaient déjà en place avant la mise en œuvre de la politique, mais sa formalisation a été l'occasion de renforcer le dispositif, ce qui s'est traduit en 2019 par un renforcement significatif des actions de l'entreprise pour piloter ce dispositif : élargissement des sujets suivis en comité des risques, plans d'action dédiés issus de ces comités, définition et suivi de la stratégie de risque, reporting agrégé de la cartographie des risques et définition du Besoin Global de Solvabilité, revue des risques dans le cadre de lancement de produits et de nouveaux investissements.

2.4.2. Comité des risques

L'animation du dispositif de gestion des risques est réalisée par le Comité des Risques. Depuis 2019, les sujets liés aux investissements sont traités directement en comité d'investissement.

2.4.2.1. Composition

Le Comité des Risques est composé des membres permanents suivants : Directeur Général ; Directeur Général Délégué ; le responsable de la fonction clé gestion des risques AFI ESCA ; Directeur Juridique et Conformité ; Contrôleur Interne, qui est secrétaire du Comité.

Par ailleurs, selon les ordres du jour, les membres suivants se joignent au Comité : Directeur de la Gestion ; Responsable mesure et reporting Solvabilité II ; Responsable Actuariat ; Directeur du GIE Groupe Burrus Technologies ; Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Informations ; Responsable de la fonction clé gestion des risques groupe ; Responsable Audit Interne AFI ESCA.

2.4.2.2. Fonctionnement

Le Comité des Risques se réunit mensuellement. Le secrétariat général est assuré par le service de Contrôle Interne et Conformité Opérationnelle, en charge de la rédaction d'un compte rendu envoyé à l'ensemble des participants.



2.4.2.3. Les sujets abordés en Comité des Risques

Les sujets abordés en Comité des Risques sont décrits en détail dans la charte du Comité. On y distingue :

- Les sujets récurrents : revue des incidents survenus le mois passé, identification des éventuelles fraudes, pertes ou fuites de données, suivi des plans d'actions (revue trimestrielle), en fonction de leur priorité et/ou de leur avancement.
- Les sujets ponctuels : mise à jour stratégie de risque, réclamations clients, LCB-FT, Plan d'action annuel de Conformité, ORSA, etc.
- Passages en revue annuels : le Comité des Risques doit s'assurer d'un passage en revue au moins annuel de chacune des 10 catégories de risques, tels que définis dans la politique de risques et de leur maîtrise, les risques plus particulièrement liés aux investissements étant suivis en Comité des Investissements, auquel assiste la Direction Générale et la fonction gestion des risques.

2.4.3. Le Système Interne de Gestion des Risques (SIGR)

Afin de piloter efficacement son dispositif de gestion des risques, de suivi des incidents et de contrôle permanent de manière dynamique, AFI ESCA s'est doté d'un Système d'Information de Gestion des Risques (SIGR). Ce système assure une parfaite historisation des événements venus impacter les risques identifiés, permet d'évaluer rapidement l'évolution des risques suivis et confère la possibilité d'assurer un reporting complet, homogène et cohérent entre toutes les campagnes de mise à jour des risques menées. Il est pleinement entré en production en 2016.

Le SIGR permet de centraliser l'ensemble des informations nécessaires au pilotage du dispositif de Contrôle Interne :

- Cartographie des risques ;
- Base des incidents ;
- Suivi des plans d'actions ;
- Suivi des contrôles clés et indicateurs.

Le SIGR fonctionne comme une interface entre le Service de Contrôle Interne et les services opérationnels, représentés par les fonctions Relais de Contrôle Interne.

Les Relais de Contrôle Interne participent à l'ensemble des activités de Contrôle Interne.

Un plan d'action peut être défini :

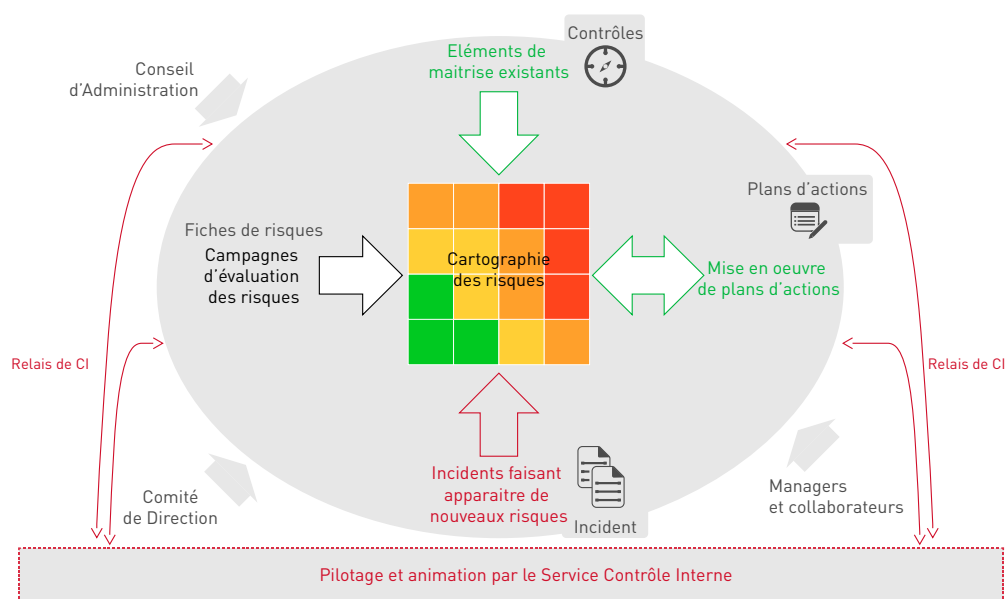
- Suite à la campagne d'évaluation des risques, dans le but de réduire le niveau global de risque ;
- Suite à un incident, dans le but de prévenir ou mieux détecter une nouvelle apparition ;
- Suite à un audit, pour s'assurer de la mise en œuvre des recommandations émises.

Les plans d'actions sont définis conjointement par le Service Contrôle Interne et les Relais de Contrôle Interne ou l'interlocuteur opérationnel ayant remonté un incident.

Ils sont caractérisés à leur création par :

- Une description précise du plan d'action ;
- Un responsable de mise en œuvre ;
- Une date de démarrage ;
- Une date d'échéance ;
- Une fréquence des suivis.

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE



Les travaux de cartographie des risques sont menés depuis 2012 par le Contrôle interne, en étroite collaboration avec l'ensemble des Directions d'AFI ESCA.

La mission de cartographie des risques est menée pour AFI ESCA au sens des activités françaises, AFI ESCA BELGIQUE et AFI ESCA ITALIE.

La nomenclature des risques utilisée est celle de l'IFACI.

Chacune des fiches de risques est validée par le Directeur du service concerné.

Une fois l'évaluation achevée, une cartographie peut alors être établie.

2.4.4. *Mesure des risques selon Solvabilité 2*

Le Conseil d'Administration examine et approuve chaque année la solvabilité de l'entreprise, établie au 31 décembre selon la norme Solvabilité 2.

Du fait de son volume d'activité et des instructions de l'ACPR, AFI ESCA n'est pas tenue de calculer sa solvabilité trimestriellement. Toutefois, en raison de la baisse significative des taux observée en août 2019, il a été procédé à un arrêté simplifié sur la base du 30 septembre. Les résultats ont été étudiés par le Comité d'Audit et présentés au Conseil d'Administration.

2.4.5. *Description du processus ORSA*

Le processus ORSA s'inscrit dans le cadre de la politique de gestion des risques de l'entreprise, présentée au § 2.4.1. Le dispositif permettant d'accomplir le processus ORSA est décrit dans la politique ORSA.

Le rapport ORSA est mis à jour au moins annuellement et le plus souvent plusieurs fois dans l'année par la Direction des Risques et présenté au Comité d'Audit. Lorsque celui-ci valide la version définitive (ce qui a été fait en juin pour l'année 2019), elle est transmise à l'ACPR.

Jusqu'en 2018, les rapports ORSA concernaient principalement le respect permanent des exigences de capital. En 2019, dans le cadre de la nouvelle politique ORSA du 19/12/18, le rapport ORSA comprend la formalisation du besoin global de solvabilité, la définition de l'appétence au risque et des limites et l'adéquation de la formule standard.

En décembre 2019, a été présenté au Comité d'Audit une première version de rapport ORSA, comprenant notamment 1/ une évaluation prospective de la solvabilité de l'entreprise au 31/12/19 et 2/ une projection, réalisée sur base simplifiée, de la solvabilité de l'entreprise en situation permanente de taux bas. Sur la base de ces



rapports, des actions sont prévues par l'entreprise pour assurer le respect des exigences de solvabilité telles que déterminées par la stratégie de l'entreprise, aussi bien à fin 2019 que sur l'horizon de l'ORSA.

2.5. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

2.5.1. *La gouvernance du système de contrôle interne*

2.5.1.1. Dispositif général de contrôle interne

La politique de contrôle interne définie par AFI ESCA vise à améliorer la maîtrise de ses activités et leur efficacité ainsi qu'à appréhender les risques auxquels elle fait face et améliorer leur prise en compte.

Le service de Contrôle Interne, rattaché à la Direction Générale, a pour mission de veiller au bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques. Il est composé de trois collaborateurs, dont le périmètre d'intervention est défini de manière à couvrir l'ensemble des activités et domaines d'intervention de la compagnie. Les missions du service de Contrôle Interne peuvent se décomposer comme suit :

- Veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne ;
- Mettre en place et actualiser la cartographie des risques de l'entreprise ;
- Suivre les plans d'actions liés aux risques identifiés, qu'ils soient mineurs ou majeurs ;
- Recueillir, centraliser, historiser et analyser l'ensemble des incidents qui lui sont communiqués par les Directions Opérationnelles ;
- Recueillir, centraliser et analyser les fraudes révélées ;
- Centraliser et assurer un suivi statistique des réclamations émanant de nos clients ;
- Identifier les réclamations qui correspondent à un dysfonctionnement interne, les analyser et en déduire les plans d'actions qui en découlent ;
- Assurer le suivi des recommandations issues d'audits internes et/ou externes ;
- Intervenir sur des missions ponctuelles selon les priorités définies par la Direction Générale ;
- Promouvoir le Contrôle Interne au sein des Directions Opérationnelles afin de déployer une véritable culture de gestion du risque et du contrôle ;
- Préparer, animer et rendre-compte des Comités des Risques et ALM planifiés mensuellement.

En résumé, le service Contrôle Interne intervient en animateur et pilote du dispositif en :

- Accompagnant les opérationnels dans la mise en place des projets ;
- S'assurant de l'efficacité des mesures prises par les opérationnels :
 - Suivi de contrôles clés et d'indicateurs ;
- Faisant des photographies régulières des forces et vulnérabilités de l'entreprise
 - Identification des risques ;
 - Recensement des éléments de maîtrise existant ;
 - Analyse des incidents ;
- Suivant les plans d'actions définis pour réduire le niveau global de risque.

Le Contrôle Interne travaille en étroite collaboration avec la Direction Générale, la Directrice de la Conformité et les acteurs du dispositif de Conformité qui constituent une composante du système de Contrôle Interne en veillant à ce que les activités d'AFI ESCA respectent les exigences législatives, réglementaires, normes professionnelles et engagements pris.

2.5.2. *Activités conduites conformément à l'article 46 §2 de la Directive 2009/138/CE*

AFI ESCA dispose d'un système de contrôle interne adapté à sa taille et à sa structure et veille à ce que ce système comprenne des procédures administratives et comptables, un cadre de contrôle interne, et des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de l'entreprise, ainsi qu'une fonction vérification de la conformité.

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

Le Service Juridique et Conformité et le service de Contrôle Interne travaillent conjointement afin d'évaluer tous les impacts possibles de changement pouvant survenir dans l'environnement juridique, l'identification et l'évaluation du risque de conformité.

L'année 2019 s'est inscrite dans la continuité de l'année 2018 avec la poursuite des travaux sur les contrats non réglés, des audits auprès des courtiers (sur les dispositifs LCB-FT, DDA, gestion des réclamations et RGPD) et de la mise en application du Règlement Général sur la Protection des Données. La fin d'année a également été marquée par la reprise du projet PCA au sein du service de Contrôle Interne.

La crise sanitaire Covid-19 a été l'occasion pour AFI-ESCA de mettre en œuvre son PCA en mars 2019. Grâce aux travaux déjà menés dans le cadre de ce projet, l'entreprise est en mesure d'assurer ses missions avec une activité réduite, liée à la baisse générale de l'activité économique du pays.

2.5.3. *La maîtrise du programme et des systèmes d'information*

Les développements et la maintenance en conditions opérationnelles des systèmes informatiques sont confiés au GIE Groupe Burrus Technologies (GBT). Ce groupement, dont AFI ESCA est membre principal avec DIOT SA et LSN ASSURANCES, vise à permettre à ses membres de mettre en commun, d'organiser et de gérer dans les meilleures conditions et au moindre coût, les moyens humains, techniques et logistiques nécessaires à leur exploitation. Si nécessaire, le GIE passe des contrats de prestations de services fournies par des tiers et dont AFI ESCA bénéficie.

La stratégie informatique est établie conformément aux orientations définies par la Direction Générale, en fonction des besoins identifiés liés au développement des activités, à la fiabilisation des processus et à leur amélioration technique et technologique. Cette stratégie prend en particulier en compte les besoins d'évolution des matériels et logiciels existants. Elle veille notamment à assurer le développement des applications métiers et progiciels, les extranets et webservices, les logiciels des différents services (RH, comptabilité, etc.), accompagner les changements organisationnels, assurer la confidentialité et la fiabilité des données.

Les systèmes d'information occupent une place centrale dans l'ensemble des opérations d'AFI ESCA, tant dans la dimension gestion des contrats (stabilité des applications) que dans la dimension développement et innovation (nouveaux projets).

Le Comité de pilotage informatique intervient dans la mise en œuvre de la stratégie informatique en pilotant et en suivant les projets structurant l'activité de la Compagnie.

2.5.4. *Le contrôle de l'information financière et comptable*

Le dispositif de production et de contrôle des données comptables a pour but de s'assurer de la fiabilité et l'exhaustivité des données, de la sincérité des états financiers et de leur conformité au référentiel comptable. Le dispositif est composé de plusieurs éléments : contrôles récurrents de l'activité d'arrêté des comptes, veille réglementaire et suivi des projets d'évolutions d'outils et de processus.

Conformément à l'article R341-9 du Code des Assurances et à l'Instruction 2016-I-16 relative aux documents prudentiels annuels à communiquer par les organismes assujettis au contrôle de l'ACPR relevant du régime dit « Solvabilité 2 », un rapport spécifique est élaboré annuellement, validé par le Conseil d'Administration et transmis à l'ACPR.

Par ailleurs, les politiques SII-02, SII-13 et SII-16 définissent chacune des éléments de contrôle du reporting solvabilité 2.

2.6. FONCTION D'AUDIT INTERNE

Le dispositif d'Audit Interne mis en place par AFI ESCA est adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent. Il couvre l'ensemble de ses activités et est déployé à tous les niveaux de l'entreprise.



Le rôle et les missions de l'Audit Interne sont détaillés au sein de la Charte d'Audit Interne, validée par le Comité d'Audit du 15 décembre 2015. L'organisation, la gouvernance et le suivi du dispositif d'Audit Interne mis en place au sein d'AFI ESCA sont décrits au sein d'une politique dédiée, approuvée par le Conseil d'Administration du 17 octobre 2019.

L'Audit Interne a pour rôle d'évaluer la pertinence et la robustesse du dispositif général de contrôle mis en place par AFI ESCA. Par ses recommandations, il contribue à en améliorer la sécurité et à optimiser les performances globales de l'organisation. Il a notamment pour mission :

- D'évaluer la pertinence et l'efficacité des processus par rapport à leur conformité avec les règles, normes, procédures, lois et réglementations en vigueur ;
- D'évaluer la maîtrise des processus opérationnels et fonctionnels ainsi que leur adéquation avec les préoccupations stratégiques, opérationnelles et financières de l'organisation ;
- De s'assurer de l'intégrité, la fiabilité, l'exhaustivité et la traçabilité des informations produites ;
- De proposer des axes d'amélioration.

L'Audit Interne constitue le troisième niveau de contrôle des risques de l'entreprise.

L'Audit Interne réalise ses travaux dans le cadre des six grands processus de la Compagnie d'assurance AFI ESCA, définis par le Comité d'Audit :

- Le processus commercial, affaires nouvelles et suivi de portefeuille, développement, international ;
- Le processus client ;
- Le processus gestion des cotisations (émission, encaissement) et des prestations (ouverture, instruction et paiement) ;
- Le processus d'inventaire et de comptabilité, la réassurance ;
- Le processus de gestion d'actifs et l'ALM ;
- Le processus de solvabilité et contrôle des risques.

L'Audit Interne établit au cours du quatrième trimestre un Plan d'Audit annuel pour l'année calendaire à venir. Ce Plan d'Audit annuel définit les missions d'audit à mener ainsi que leur planification. Le Plan d'Audit annuel fait l'objet d'une approbation par le Comité d'Audit avant la fin de l'année.

L'Audit Interne établit au moins une fois par an un point d'avancement de la réalisation du Plan d'Audit annuel. Ce document fait l'objet d'une présentation au Comité d'Audit.

L'Audit Interne peut également être sollicité par la Direction Générale, le Comité d'Audit ou le Conseil d'Administration pour conduire des missions non prévues au Plan d'Audit annuel, en réponse à une situation d'urgence ou sur un sujet spécifique.

L'Audit Interne informe le Comité d'Audit du lancement et de l'avancée de ses travaux, communique le rapport final et en présente les conclusions et recommandations en séance. Les recommandations font l'objet d'un suivi qui fait partie intégrante du Plan d'Audit annuel et qui est présenté périodiquement au Comité d'Audit.

Dans sa Charte de fonctionnement, le Comité d'Audit prévoit que l'Audit Interne est un invité permanent de ses réunions.

AFI ESCA a créé une équipe d'Audit Interne, directement rattachée au Président.

Fonctionnellement, l'Audit Interne rapporte au Président du Comité d'Audit. Le Comité d'Audit approuve le Plan d'Audit annuel et suit ses travaux. Ce positionnement garantit à l'Audit Interne l'indépendance nécessaire à l'exercice de sa fonction.

2.7. FONCTION ACTUARIELLE

2.7.1. Organisation opérationnelle

La Fonction Actuarielle est assurée par le Responsable du Service Actuariat, basé à Lille, qui est rattaché à la Direction Générale.

L'organisation par spécialité de l'entreprise entre Strasbourg et Lille a conduit à s'appuyer également sur les compétences actuarielles de la fonction ALM-Solvabilité 2 basée à Strasbourg.

2.7.2. Périmètre d'intervention

L'article 48 de la directive 2009/138/CE prévoit la mise en place d'une fonction actuarielle dans la structure organisationnelle des entreprises d'assurance. Ses missions sont de :

- Coordonner le calcul des provisions techniques et garantir leur fiabilité ;
- Emettre un avis sur la politique de souscription ;
- Emettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.

Au-delà de ces missions prévues par la Directive, le responsable de la Fonction Actuarielle est amené à intervenir sur tout domaine impactant les équilibres techniques de la société.

2.8. FONCTION CONFORMITÉ

La Fonction Conformité a pour objectif de prévenir le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, d'atteinte à la réputation et de perte financière lié au non-respect de dispositions légales, réglementaires, de normes professionnelles ou déontologiques. AFI ESCA a mis en place une Fonction Conformité adaptée à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques de non-conformité auxquels ses activités l'exposent. Elle couvre l'ensemble de ses activités et est déployée à tous les niveaux de l'entreprise.

La responsabilité de la Fonction Conformité est attribuée à la Directrice Juridique et Conformité, rattachée hiérarchiquement au Directeur Général. Elle participe au Comité de Direction et au Comité des Risques.

Le Service Juridique et Conformité est composé de la Directrice Juridique et Conformité et de trois collaboratrices juristes.

Les travaux d'analyse liés à la conformité sont assumés par le Service Juridique et Conformité : leur rôle est de signaler les points de non-conformité et de donner les lignes directrices des travaux de mise en conformité nécessaires.

Le Contrôle Interne est également fortement impliqué sur la phase opérationnelle et participe à la mise en œuvre des sujets conformité. Le Contrôle Interne prend en charge le suivi des travaux de mise en œuvre des lignes directrices ainsi que la mise en place des contrôles de premier et de second niveau.

Les sujets liés à la mise en conformité Solvabilité II sont confiés au Responsable de la Fonction Gestion des risques, du fait de leur technicité et régulièrement discutés à l'ordre du jour des Comités des Risques et ALM.

Le dispositif de Conformité a été renforcé en fin d'année 2019 par le recrutement, en interne, de deux collaboratrices :

- une Chargée de Conformité Opérationnelle, rattachée au Contrôleur Interne, qui a pris ses fonctions au 1er décembre 2019, et dont le rôle consistera à piloter et coordonner les plans d'action de mise en conformité, identifiés dans le Plan annuel de Conformité, et à l'occasion de sa mise à jour trimestrielle ;
- une Chargée de vérification de la Conformité, rattachée à La Direction Juridique et Conformité, qui prendra ses fonctions au 1er février 2020, et qui assurera exclusivement des missions de contrôle, programmées dans le plan de Conformité annuel.



2.9. FONCTION GESTION DES RISQUES

La Fonction Gestion des Risques est exercée par le responsable de la fonction clé gestion des risques, qui est en charge de cette fonction pour le groupe et les entités AFI ESCA et AFI ESCA IARD.

Il assure, pour le compte de la Direction Générale, la mise en œuvre du système de gestion des risques décrit au § 2.4. Il s'appuie pour mettre en œuvre le dispositif de gestion des risques sur :

- L'équipe Mesure et Risques Solvabilité 2, composée de 3 actuaires, en charge de la mesure des risques quantitatifs (calcul des provisions techniques Solvabilité II, du SCR et des éléments quantitatifs de l'ORSA) et contributeurs à la rédaction du RSR, du SFCR et du rapport ORSA.
- Le service de contrôle interne pour l'animation du dispositif.

Il est placé sous la double autorité :

- Hiérarchique du Président du Conseil d'Administration et Gérant d'AFI ESCA Holding, actionnaire principal d'AFI ESCA et responsable de l'ensemble des fonctions risques des sociétés intégrées globalement dans le Groupe. A ce titre il définit le programme du service, valide ses résultats et assure le respect des normes de solvabilité en vigueur ;
- Fonctionnelle de la Direction Générale d'AFI ESCA.

Cette organisation permet de mutualiser au mieux les moyens, tout en assurant une indépendance vis-à-vis de la direction.

2.10. SOUS-TRAITANCE

Le dispositif de pilotage et de suivi des activités externalisées est détaillé dans la politique sur la sous-traitance, validée par le Conseil d'Administration du 17 octobre 2019. Conformément aux dispositions de cette politique, les activités externalisées sont réparties entre les activités critiques et les activités non critiques.

Une activité critique est définie comme une activité ou une fonction essentielle aux activités d'AFI ESCA au point que l'entreprise ne serait pas en mesure de fournir ses services en l'absence de cette fonction ou activité. Les activités critiques externalisées par AFI ESCA sont les suivantes :

- Délégation d'une partie des activités de gestion d'actif : gestion du référentiel (COFIBOL), gestion obligataire et adossement UC (DÔM FINANCE) ;
- Infrastructure informatique et PRI (GIE Groupe Burrus Technologies).
- Délégation de gestion emprunteur (CBP, Multi-Impact, Class Consulting en Italie), y compris la délégation de gestion des sinistres (CBP et Class Consulting)
- Générateurs de Scénarios économiques (Addactis)

2.11. ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE PAR RAPPORT À LA NATURE, L'AMPLEUR ET LA COMPLEXITÉ DES RISQUES INHÉRENTS À SON ACTIVITÉ

Le système de gestion des risques et l'adéquation du système de gouvernance sont intégralement assurés par les équipes d'AFI ESCA.

La mise en place des outils de gouvernance et de contrôle permet un suivi, une maîtrise, une évaluation et une actualisation en temps réel de l'ensemble des risques auxquels AFI ESCA est confronté, quelle que soit leur famille de rattachement :

- Risques spécifiques aux activités techniques d'assurance : risques techniques, de souscription, de provisionnement, de réassurance, etc. ;
- Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou financière : risques de solvabilité, de gestion d'actifs, d'endettement, d'adéquation actif / passif ;

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

- Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs : risques de fraudes, produits et pratiques commerciales, dysfonctionnements de l'activité et des systèmes, exécution et gestion des processus, etc. ;
- Risques stratégiques et environnementaux : risques relatifs au pilotage de l'entreprise, aux risques de réputation directe et aux risques générés par l'environnement de l'entreprise et aux risques émergents.

L'analyse régulière des risques ici mentionnés par toutes les parties prenantes permet la mise en œuvre de plans d'actions visant à réduire de manière significative leur probabilité de survenance ainsi que leur impact sur AFI ESCA, qu'il soit d'ordre financier ou d'image / réputation.

2.12. AUTRES INFORMATIONS

Néant

3. PROFIL DE RISQUE

Entré en vigueur le 1er janvier 2016, le régime prudentiel Solvabilité 2 a notamment pour fonction d'amener les assureurs à évaluer leur solvabilité une fois par an au moins, suivant des règles édictées par des spécifications techniques dédiées.

La solvabilité est vue comme le ratio entre les fonds propres (en vision économique) dont dispose l'entreprise, et un montant de risque global, nommé SCR, qui correspond au montant de pertes que la société pourrait encaisser au cours de l'année à venir, si un choc de probabilité de 0,5 %, affectant tous les postes de risque de l'entreprise, survenait.

AFI ESCA est exposée aux risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnel, comme détaillé dans les paragraphes ci-dessous. Son SCR s'établit à **159,1 M€** au 31/12/2019.

3.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION

3.1.1. *Risque Vie*

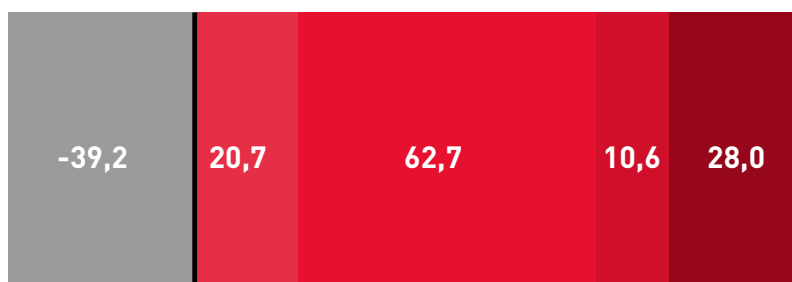
Le risque de souscription Vie correspond à une agrégation des risques suivants :

- Risque de longévité : application immédiate, et sur le long terme, d'une baisse de 20 % des taux de mortalité. Le choc ne s'applique qu'aux contrats pour lesquels la longévité représente un risque ;
- Risque de mortalité : application immédiate, et sur le long terme, d'une hausse de 15 % des taux de mortalité. Le choc ne s'applique qu'aux contrats pour lesquels la mortalité représente un risque ;
- Risque de rachat : le scénario retenu dépend de la ligne d'activité (hausse des taux, baisse des taux ou rachats massifs) ;
- Risque de frais : les frais de gestion d'AFI ESCA augmentent de 10 %, dans un contexte où l'inflation est plus élevée que prévu initialement (augmentation du taux d'inflation de 1 %) ;
- Risque de catastrophe : il consiste en une hausse absolue de 0,15 % des taux de mortalité lors de l'année à venir. Le choc ne s'applique qu'aux contrats pour lesquels la mortalité représente un risque.



Il résulte de la formule standard un chargement au titre du risque de souscription Vie qui s'élève à **86,3 M€** pour AFI ESCA au 31/12/2019. Il se décompose ainsi :

Risque de souscription Vie (86 M€)



■ Diversification ■ Mortalité ■ Rachat ■ Frais ■ Catastrophe

3.1.2. Risque Santé

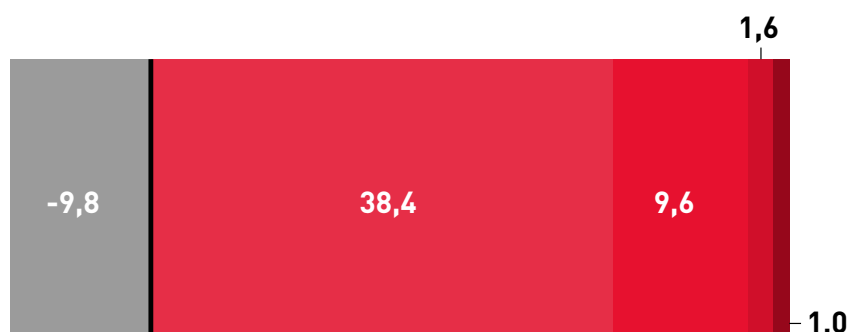
Le risque de souscription Santé s'analyse en distinguant les risques similaires à la vie (SLT) des risques similaires à la Non Vie (Non SLT).

Seul le segment SLT concerne AFI ESCA. Les risques de rachat et de frais se modélisent de la même façon que pour les SCR modulaires du risque Vie. Deux risques supplémentaires viennent compléter le risque SLT :

- Risque de morbidité : augmentation de 35 % du taux d'incidence en incapacité/invalidité lors de l'année à venir et de 25 % pour les années suivantes. En complément, la durée de maintien en incapacité est majorée de 20 %.
- Risque de catastrophe : il s'obtient en agrégeant les trois scénarios réglementaires : masse, concentration et pandémie.

Le chargement au titre du risque de souscription Santé s'élève à **40,8 M€** pour AFI ESCA au 31/12/2019. Il se décompose ainsi :

Risque de souscription Santé (41 M€)



■ Diversification ■ Morbidité ■ Rachat ■ Frais ■ Catastrophe

3.2. RISQUE DE MARCHÉ

Il est constitué par une agrégation de chocs affectant les marchés financiers qui conduisent à une dégradation de la valeur des placements d'AFI ESCA ou à une augmentation de la valeur des passifs.

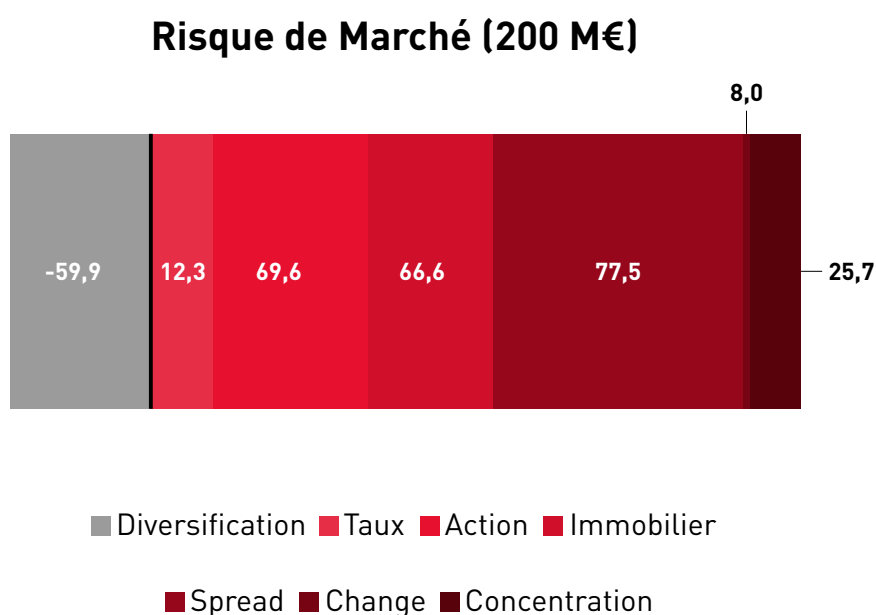
En particulier, le risque de baisse des taux se traduit par une hausse de la meilleure estimation des passifs, partiellement amorti par une hausse de l'actif. De fait il s'est réalisé en 2019 avec une baisse excédant très largement la VaR à 99,5 % de la formule standard Solvabilité 2. La stratégie de la compagnie ayant anticipé plutôt un scénario de hausse des taux (cf. infra), l'impact de cette baisse a été sévère sur la solvabilité de la compagnie, avec un impact à fin 2019 atténué par rapport aux points bas à compter d'août 2019.

Dans les scénarios concernant le spread, les actions et l'immobilier, les taux de rendement futurs du portefeuille titres sont révisés à la baisse. Cela impacte également la meilleure estimation des contrats prévoyant une clause de participation aux bénéfices de la société.

Les chocs constituant le risque de marché sont les suivants :

- Risque de taux : baisse relative des taux allant de -20 % pour les maturités long-terme à -75 % pour les maturités court-terme ;
- Risque action : chute instantanée de 38,9 % de la valeur des actions UE, de 22 % de la valeur des participations UE, et de 48,9 % et 22 % des valeurs respectives des actions et participations hors UE ;
- Risque immobilier : chute instantanée de 25 % de la valeur de l'immobilier ;
- Risque de spread : il vise à mesurer le montant de perte en cas de défaut de paiement de la part de l'émetteur d'une obligation. Le choc est appliqué pour chacune des obligations présentes dans le portefeuille titres. Son montant dépend de l'évaluation de la solvabilité de l'émetteur (rating) et de la durée de l'obligation ;
- Risque de change : chute instantanée de 25 % de la valeur des titres n'étant pas cotés en euro ;
- Risque de concentration : application d'un choc aux titres représentant plus de 1,5 % du portefeuille d'actifs, d'un montant variant en fonction du rating et de l'émetteur.

Le risque de marché calculé via la formule standard s'élève à **199,6 M€** au 31/12/2019. Il se décompose ainsi :





3.3. RISQUE DE CRÉDIT

Le bilan d'AFI ESCA fait apparaître des créances. Le risque de crédit a pour but de capter la probabilité que ces créances ne soient pas intégralement recouvrées, du fait d'un défaut de paiement du débiteur.

Le montant du choc dépend de la devise dans laquelle la créance est exprimée, et de l'évaluation de la solvabilité de la contrepartie (par exemple le rating, s'il s'agit d'une entreprise). Il est évalué suivant la formule standard (article SCR.6 des spécifications techniques).

Le risque de crédit s'élève à **16,5 M€** pour AFI ESCA au 31/12/2019.

3.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Il est mis en place chaque année un mandat de gestion pour les activités financières, visant entre autres choses à limiter les investissements dans des titres peu liquides. Le respect de ce mandat est suivi régulièrement.

Le mandat établit notamment un montant minimal de trésorerie à avoir à disposition à tout moment de l'année.

Il est, de plus, procédé au moins une fois par an à une étude prospective des flux de trésorerie futurs de la société, afin d'anticiper d'éventuels manques de liquidités dans les trimestres à venir. Ces travaux sont présentés au Comité d'Audit et au Comité des Risques et ALM, et conduisent le cas échéant à une modification de la structure des placements financiers, afin de limiter la probabilité que le risque ne se produise.

Le risque de liquidité n'est pas valorisé dans les spécifications techniques de Solvabilité 2.

3.5. RISQUE OPÉRATIONNEL

Conformément à la Directive Solvabilité II, le risque opérationnel correspond au risque de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance d'un système, d'un processus interne, d'une personne ou encore d'un événement extérieur. Celui-ci n'inclut pas les risques provenant des décisions stratégiques ainsi que les risques de réputation.

Il est calculé comme le maximum entre le produit d'un pourcentage de risque appliqué aux primes de l'exercice achevé et d'un coefficient appliqué au Best Estimate. Un chargement supplémentaire intervient si la croissance annuelle du chiffre d'affaires dépasse 20 %.

Il est évalué suivant la formule standard (article SCR.3 des spécifications techniques).

Le risque opérationnel s'élève à **9,2 M€** pour AFI ESCA au 31/12/2019.

3.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS

La Fonction Conformité a pour objectif de prévenir le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, d'atteinte à la réputation et de perte financière lié au non-respect de dispositions légales, réglementaires, de normes professionnelles ou déontologiques.

La responsabilité de la Fonction Conformité est attribuée à la Directrice Juridique et Conformité, rattachée hiérarchiquement au Directeur Général. Elle participe au Comité de Direction et au Comité des Risques.

AFI ESCA a mis en place une Fonction Conformité adaptée à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques de non-conformité auxquels ses activités l'exposent. Elle couvre l'ensemble de ses activités et est déployée à tous les niveaux de l'entreprise.

Il n'y a pas de valorisation de ce risque dans les travaux de Solvabilité 2.

Les sujets liés à la mise en conformité Solvabilité 2 sont confiés au Responsable de la Fonction Gestion des risques, du fait de leur technicité et régulièrement discutés à l'ordre du jour des Comités des Risques.

3.7. EXPOSITION AU RISQUE

3.7.1. Expositions importantes anticipées

N/A

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

3.7.2. *Sûreté : montant, nature, nature et valeur des actifs fournis comme sûreté et passifs correspondants, clauses et conditions attachées*

Le prêt à la société Wallis Estate (environ 24 M€) est garanti par l'immeuble que détient cette société (environ 40 M€).

3.7.3. *Informations sur les caractéristiques et volumes des opérations de prêt ou d'emprunt de titres*

Néant.

3.7.4. *Informations sur les garanties complémentaires et la couverture des garanties dans le cadre de la vente de rentes variables*

Néant.

3.8. CONCENTRATION DES RISQUES

Un suivi quotidien est produit pour le portefeuille obligataire, il présente l'état du portefeuille par titre, par contrepartie et par rating.

3.9. TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE

3.9.1. *Description des techniques d'atténuation du risque*

3.9.1.1. Risques financiers

Le risque de baisse des taux. Afin de limiter l'impact dans le futur des taux bas, la compagnie a pris des décisions sur la souscription pour désensibiliser le passif à la baisse des taux.

Le risque de hausse des taux se pilote à l'actif via la sensibilité que l'on accepte des actifs en portefeuille, relativement à celle des passifs qui n'est pas modifiable par des actions de court terme. Cela se fait en intervenant sur la sensibilité ou duration des actifs à taux fixe, sur la part des actifs dont les profils financiers sont indexés sur les taux courts ou sur les taux longs. La compagnie a fait le choix d'une duration d'actifs relativement courte par rapport aux passifs. Par ailleurs, une politique de couverture a été mise en œuvre via l'achat d'un ETF dont la valeur s'apprécie avec la hausse des taux d'intérêt.

Le risque de dégradation des primes de risque se gère via l'allocation que l'on accorde aux actifs dits risqués : obligations non gouvernementales et non benchmark du marché obligataire euro, aux actions, à l'immobilier.

Le risque de liquidité est faible pour une compagnie d'assurance, qui dispose de liquidités importantes et de sorties assez prévisibles. Un suivi annuel (projection du portefeuille) est réalisé et présenté en Comité d'Audit.

Le risque action est géré :

- En diminuant l'exposition lorsque les circonstances l'exigent. C'est ce que le comité d'investissement a mis en œuvre sur le deuxième semestre 2019 où plus de la moitié de l'OPCVM DPA a été vendu.
- L'OPCVM DPA inclut lui-même des stratégies de couverture, mises en œuvre par le gérant chez DÔM FINANCE.
- En investissant sur des titres à faible volatilité (participation stratégiques) : THEMIS, PERSEE PARTICIPATIONS.

Le risque de concentration des actifs est géré par le degré d'aversion au risque lui-même défini dans le mandat de gestion confié à DÔM FINANCE en cohérence avec la politique d'investissement de la compagnie.

3.9.1.2. Risques d'assurance, politique et résultats de la réassurance

A côté des risques financiers et qui font l'objet d'atténuation, la société a choisi de se réassurer en prévoyance essentiellement, tant en France que pour ses succursales.



PORTEFEUILLE FRANCE ET BELGIQUE

Les portefeuilles Risque France (Emprunteur et Temporaire Décès) et Risque Belgique (Emprunteur) font l'objet d'une protection en réassurance au travers de trois traités : un Excédent de plein (XP), un Excédent de Sinistre par tête (XS Tête) et un Excédent de Sinistre global (XS Aggregate). Ces trois traités couvrent les risques souscrits dans les deux pays. Le placement en réassurance est assuré par LSN Ré auprès d'un pool de réassureurs avec leur quote-part respective.

Les graphiques ci-après présentent lesdits traités :

PROGRAMME DE RÉASSURANCE 2019 EMPRUNTEUR ET TEMPORAIRE DÉCÈS

Excédent de Plein Décès - Incap - Inval 475 PASS xs 1M€ 19 248 900 xs 1 ME (EUR) Commission à échelle : 15 % Linéaire entre 70% et 80%	
XS Tête Principal Décès - Incap - Inval (1 M€ - 3,75PASS) xs 3,75 (PASS) 848 035 xs 151 965 (EUR) PB 70%	
Franchise Annuelle Incap-Inval 20 PASS 810 480 (EUR)	Sous-jacente Spécifique Incap-Inval 2,00 XS 1,75 (PASS) 81 048 XS 70 917 (EUR)
Rétention	
XS Aggregate Décès EUR 4 000 000 xs 35% des primes Décès	

Les traités ne portent que sur les garanties risque. AFI ESCA n'est engagé totalement que jusqu'à 3,75 X PASS € par assuré soit 151 965 €.

PORTEFEUILLE ACTIVITÉ RISQUE ITALIE

Trois programmes de réassurance sont à considérer pour les activités de la succursale italienne.

Le premier concerne les activités de risques « classiques » (Prévoyance classique ou Emprunteur). Il prend la forme d'un traité en quote-part à 50 % et d'un traité excédent de plein, totalement placés auprès de SCOR Italia.

Le second concerne les activités portant sur les contrats CQP. Il s'agit d'une quote-part à 90 % placée chez Mapfre Ré.

Le troisième concerne les activités portant sur les contrats CQS. Il s'agit d'une quote-part à 90 % placée chez Mapfre Ré.

3.10. RISQUE DE LIQUIDITÉ : BÉNÉFICE ATTENDU

Les actifs illiquides présentent un rapport rendement risque attractif :

- Immobilier : revenu élevé et volatilité mesurée
- Participations stratégiques : volatilité mesurée et espérance de rendement attractive

3.11. SENSIBILITÉ AUX RISQUES

N/A

3.12 AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LE PROFIL DE RISQUE

N/A

4. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

4.1. ACTIFS

Le total de l'actif du bilan d'AFI ESCA au 31/12/2019 s'élève à **1 815 M€**.

4.1.1. Placements

Dans le référentiel Solvabilité 2, les placements financiers sont exprimés en valeur boursière, ou, pour les actifs non cotés, au prix auquel ils pourraient raisonnablement être cédés. Ils valent **1 500 M€** au 31/12/2019.

Cette méthodologie diffère des comptes sociaux, dans lesquels les placements sont comptabilisés à valeur d'achat, à laquelle s'ajoute un amortissement pour les obligations (surcote-décote) et à laquelle on retranche une provision en cas de moins-value latente supérieure à 20 %. Les investissements sont valorisés à **1 409 M€** dans les comptes sociaux.

L'écart de valorisation des placements entre ces deux référentiels correspond à la plus-value latente sur les titres financiers. Elle s'élève à **91 M€** au 31/12/2019.

4.1.2. Autres actifs

Pour ce qui est des autres actifs, et à l'exception de la réassurance, la comptabilisation Solvabilité 2 repose sur la notion de juste valeur, à savoir que les actifs sont inscrits au montant auquel ils pourraient être vendus en date d'élaboration des comptes. Les autres actifs s'établissent à **263 M€** à fin 2019.

Le bilan prudentiel fait également apparaître un poste d'impôts différés, qui correspondent au montant d'impôts que la société devrait payer à l'avenir si les projections effectuées lors du calcul des provisions techniques venaient à se réaliser.

Les actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable qu'AFI ESCA disposera de bénéfiques futurs imposables sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Au 31/12/2019, l'entreprise n'a pas comptabilisé d'impôts différés actifs.

4.1.3. Qualité des données

Le portefeuille de placements financiers est traité titre par titre. Les données sont récupérées auprès du logiciel de Comptabilité Financière, Chorus, et enrichies d'informations de marché communiquées par la Direction des Investissements.

Les OPCVM sont traités selon le principe de transparence, conformément aux recommandations techniques.



Cinq grandes familles de titres sont prises en compte dans les calculs :

- Obligations (à taux fixe, variable, ou les deux) ;
- Actions ;
- Participations ;
- Immobilier ;
- Monétaire.

Ces familles correspondent à la physionomie du portefeuille titres à fin 2018.

4.2. PROVISIONS TECHNIQUES

4.2.1. Meilleure estimation

Les provisions techniques sont calculées dans le bilan prudentiel par la méthode de meilleure estimation (Best Estimate). Celle-ci consiste à projeter le portefeuille de contrats afin d'évaluer les flux futurs qu'ils vont engendrer (règlement des sinistres par exemple). Les hypothèses retenues pour ces calculs correspondent à la vision la plus fidèle possible de la vie des contrats : elles s'appuient sur les tables réglementaires adaptées au risque concerné, et sur le retour d'expérience dont AFI ESCA dispose au travers des exercices antérieurs.

Parmi les différences de méthodologie avec les provisions techniques des comptes sociaux, figurent notamment la prise en compte du versement de participation aux bénéfices futurs aux contrats disposant de l'option, et, lorsque les conditions générales du produit le permettent, la possibilité pour les assurés de résilier leur contrat avant son arrivée à échéance.

Ces calculs sont effectués sur 30 ans et dans 1 000 environnements financiers différents, afin de capter au mieux l'impact des marchés boursiers sur la vie des contrats, notamment sur l'épargne, en euros comme en unités de comptes. La moyenne des 1 000 résultats ainsi obtenus constitue le Best Estimate.

4.2.1.1. La qualité des données

Les calculs sont effectués contrat par contrat. Leurs caractéristiques sont récupérées depuis les logiciels de gestion de la société.

Ces données sont enrichies de lois d'expérience empiriques afin d'évaluer au mieux la sinistralité future des contrats. Les bases de données informatiques correspondantes ainsi que les différents travaux des services Actuariat et de Gestion sont alors exploités dans le but de répondre à la demande de meilleure estimation de la vie future du portefeuille.

Les contrats d'épargne multisupports sont traités comme étant deux contrats distincts. Pour les poches en unités de compte, l'actif sous-jacent est traité par transposition, et est ainsi traité comme un panachage des types de titres suivants :

- Obligations ;
- Actions ;
- Immobilier ;
- Monétaire.

Les charges de gestion prises en compte dans la projection intègrent les résultats des travaux des services Contrôle de Gestion et Comptabilité d'AFI ESCA.

4.2.1.2. Les Business Units

AFI ESCA proposant des services sur différents secteurs de l'assurance vie, les mécaniques de vie du contrat peuvent être singulièrement différentes.

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

Il est en conséquence procédé à une décomposition du portefeuille assurés en six Business Units, qui sont :

- L'épargne en euros ;
- L'épargne en unités de compte ;
- L'emprunteur décès ;
- L'emprunteur incapacité/invalidité ;
- Les garanties obsèques ;
- Les rentes.

Chacune de ces six classes d'activité fait l'objet d'une projection séparée, afin de répondre au mieux aux caractéristiques propres de ces différents contrats, et ainsi à la notion de meilleure estimation.

4.2.1.3. Hypothèses retenues au passif

Aucune souscription nouvelle de contrats n'est prise en compte lors des calculs.

Pour les contrats d'épargne, aucun versement futur de la part de l'assuré n'est pris en compte, sauf s'il est établi dans les conditions particulières qu'un bonus sera libéré si des versements libres sont réalisés jusqu'à une certaine date.

Pour les contrats emprunteurs, obsèques et de rentes, les primes périodiques sont intégrées au calcul. En effet, des études en interne ont montré que la réduction des garanties prévues contractuellement en cas de non-paiement des primes impliquait que l'intérêt financier maximal pour l'assuré était de procéder au versement des primes.

Les contrats sont projetés sur une durée de 30 ans, date à laquelle 95 % du portefeuille est éteint. A cet horizon, les contrats restant encore en cours font l'objet d'un remboursement immédiat, à hauteur de leur valeur de rachat du moment.

4.2.1.4. Les scénarios financiers

Un générateur de scénarios, exploité par le cabinet de conseil en actuariat ADDACTIS France, fournit les 1 000 trajectoires financières servant aux calculs.

Ce générateur se base sur l'historique des marchés financiers, et prend notamment en compte les corrélations pouvant exister entre les différents indices.

Les scénarios sont fournis pour chacun des quatre indicateurs suivants :

- Les courbes des taux ;
- Le marché action ;
- Le marché immobilier ;
- L'inflation.

Des contrôles sont réalisés afin de vérifier que les 1 000 scénarios respectent bien les conditions spécifiées dans les règlements techniques.

4.2.1.5. La participation aux bénéfices

La projection des portefeuilles d'AFI ESCA implique la revalorisation future des contrats en euros. Deux effets de revalorisation sont pris en compte :

- Les intérêts garantis ou techniques, définis contractuellement ;
- La participation aux bénéfices, laquelle dépend des résultats financiers et techniques de la société.

Les rendements financiers futurs dépendent de l'environnement économique sous lequel on se place. C'est dans ce cadre qu'interviennent les 1 000 scénarios financiers. Ceux-ci permettent de projeter autant de rendements futurs imaginables, et d'évaluer la participation aux bénéfices qu'AFI ESCA pourrait délivrer à ses assurés dans chacun de ces cas.



La politique de placements joue également un rôle dans les rendements financiers obtenus. La situation du portefeuille titres à fin 2019 étant parfaitement en phase avec le mandat de gestion, il a été décidé dans les projections de maintenir cette allocation constante dans le temps. Les flux de trésorerie futurs sont ainsi investis dans des titres financiers tels que les pourcentages d'actions, d'obligations, d'immobilier et de monétaire et demeurent identiques à ceux au 31/12/2019.

Une fois les rendements financiers et les participations aux bénéficiaires futurs déterminés, il est procédé à un comparatif entre le taux servi aux assurés et les marchés de taux du scénario traité. Cette comparaison peut amener à réviser les taux de résiliation initialement pris en compte :

- Si AFI ESCA a versé un taux largement supérieur au marché, il est considéré que le taux de résiliation sera plus faible cette année-là ;
- Dans le cas inverse, les résiliations de l'exercice sont fortement révisées à la hausse.

La loi de rachat dynamique utilisée dans ce calcul est celle suggérée par l'ACPR.

4.2.1.6. Les résultats

Les projections présentées ci-dessus aboutissent à un Best Estimate (avec marge de risque) de **1 453 M€**, correspondant à la moyenne des 1 000 scénarios financiers étudiés. Sa ventilation par activité est la suivante :

En M€	Meilleure Estimation	Provision Comptable
Assurance-vie	1 056	1 048
Épargne en unités de compte	357	366
Assurance Santé	39	44
TOTAL	1 453	1 458

4.2.2. Marge de risque

Une marge pour risque vient compléter les provisions techniques dans les comptes Solvabilité 2. Celle-ci est évaluée de telle sorte que le montant total des provisions Best Estimate corresponde à celui qu'exigerait une tierce partie pour honorer les engagements à la charge de l'assureur. La marge de risque s'obtient en actualisant le coût annuel généré par l'immobilisation du SCR (estimé à 6 %) sur la durée de vie des engagements.

Elle s'élève à **49 M€** pour AFI ESCA au 31/12/2019.

4.3. AUTRES PASSIFS

De même que les actifs, les autres passifs sont évalués à partir de la notion de juste valeur, à savoir le montant auquel ils pourraient être vendus en date.

Les autres passifs s'établissent à **117 M€** à fin 2019.

Les comptes Solvabilité 2 font également apparaître un poste d'impôts différés, qui correspondent au montant d'impôts que la société devrait payer à l'avenir si les projections effectuées lors du calcul des provisions techniques venaient à se réaliser.

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

Les passifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable qu'AFI ESCA disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Au 31/12/2019 les impôts différés passifs s'élèvent à **34 M€**.

4.4. MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

Néant.

4.5. VALORISATION DE LA RÉASSURANCE CÉDÉE

La réassurance fait également l'objet d'une différence de valorisation entre les normes sociales et les normes Solvabilité 2. Dans ces dernières, la réassurance est évaluée suivant la méthode de meilleure estimation dans l'hypothèse où les contrats de réassurance sont renouvelés d'année en année, selon la politique de l'entreprise. Les provisions cédées sont valorisées à **52 M€** au 31/12/2019, contre **46 M€** en normes sociales.

4.6. BILAN SOCIAL ET BILAN SII

Les normes de comptabilisation énoncées dans les paragraphes précédents aboutissent à l'obtention des bilans suivants :

ACTIF		PASSIF	
Placements hors UC 1 136 M€		PT Vie 1 024 M€	
		PT UC 357 M€	
		PT Santé 24 M€	
		Marge de risque 49 M€	
		IDP 34 M€	
Placements UC 364 M€		Autres Passifs : 83 M€	
Réassurance 52 M€		Fonds Propres 268 M€	
Autres actifs 263 M€			
TOTAL : 1 815 M€		TOTAL : 1 815 M€	

ACTIF		PASSIF	
Placements hors UC 1 045 M€		PT Vie 1 048 M€	
		PT UC 366 M€	
Placements UC 364 M€		PT Santé 44 M€	
Réassurance 46 M€		Autres Passifs 83 M€	
Autres actifs 267 M€		Fonds Propres 181 M€	
TOTAL : 1 722 M€		TOTAL : 1 722 M€	





Modifications principales dans le Bilan Solvabilité 2 :

- Placements en valeur de marché ;
- Réassurance en vision Meilleure Estimation ;
- Autres actifs en vision Juste Valeur ;
- Provisions techniques en vision Meilleure Estimation ;
- Comptabilisation d'une marge de risque / de prudence ;
- Comptabilisation d'impôts différés passifs.

4.7. AUTRES INFORMATIONS

Néant.

5. GESTION DU CAPITAL

Le SCR est évalué selon la formule standard telle que décrite dans le règlement délégué 2015/35/CE. Les fonds propres et le SCR sont évalués sans prendre en compte les mesures transitoires autorisées. Par ailleurs, la mesure permanente consistant à utiliser le correcteur de volatilité (volatility adjustment) n'est pas non plus prise en compte.

5.1. FONDS PROPRES

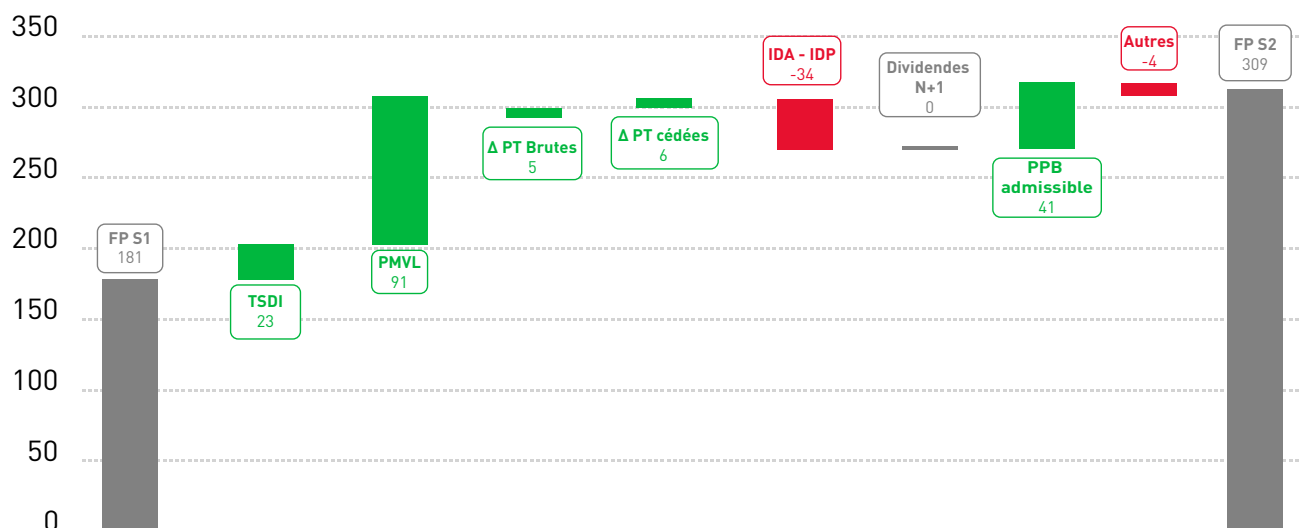
5.1.1. Principaux éléments de fonds propres et évolution attendue

Les fonds propres sont obtenus par différence des actifs et passifs de la société, à laquelle on ajoute les dettes subordonnées éligibles.

Ils s'élèvent à **309 M€** dans le référentiel Solvabilité 2, contre **181 M€** en normes sociales.

Les différences de valorisation, développées dans la partie 4 du présent rapport, s'établissent ainsi :

Composition des Fonds Propres S2 en 2019 en (M€)



RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

Les fonds propres comptables comprennent les éléments suivants :

- Le capital social et primes liées, pour un montant de 33,2 M€ ;
- Le résultat de l'exercice 2019 : 0,3 M€ ;
- Les réserves et le report à nouveau : 147,3 M€.

Les fonds propres Solvabilité 2 reprennent ces éléments. S'y ajoutent :

- Les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée : 23,0 M€ ;
- La réserve de réconciliation : 104,9 M€ dont 40,8M€ pour la Provision pour Participation aux Bénéfices admissible ;

La réserve de réconciliation correspond à l'écart entre les fonds propres Solvabilité 2 de niveau 1 et les fonds propres comptables.

Nouveauté de cet exercice, la partie de la Provision pour Participation aux Bénéfices admissible en Fonds propres excédentaires est calculée conformément aux recommandations de l'ACPR suite à l'arrêté ministériel du 28 décembre 2019 relatif aux fonds excédentaires en assurance vie. Le montant admissible se détermine en réalisant une valorisation économique de cette provision. Néanmoins, pour l'exercice 2019, il est exceptionnellement permis d'utiliser une valeur forfaitaire de 70 % du montant comptable de Provision pour Participation aux Bénéfices admissible, approche que la compagnie a retenue.

Les éléments de fonds propres de base sont classés sous Solvabilité 2 selon les niveaux indiqués dans les articles 93 et 94 de la Directive 2009/138/CE :

- Le niveau 1 correspond à un élément en permanence disponible ou pouvant être appelé sur demande pour absorber totalement des pertes exposées soit dans le cadre d'une exploitation continue soit dans le cadre d'une liquidation. Dans le cadre d'une liquidation, son montant doit, en outre, être intégralement disponible et affecté totalement au règlement intégral des engagements d'assurance vis-à-vis des preneurs et des bénéficiaires de contrats d'assurance, sans que le détenteur puisse en demander le remboursement ;
- Le niveau 2 correspond à un élément dont le montant total est, dans le cadre d'une liquidation, intégralement disponible et affecté totalement au règlement intégral des engagements d'assurance vis-à-vis des preneurs et des bénéficiaires de contrats d'assurance, sans que le détenteur puisse en demander le remboursement ;
- Le niveau 3 est affecté à un élément ne remplissant pas les critères pour être classé en niveau 1 ou en niveau 2.

Des limites quantitatives d'éligibilité s'appliquent aux fonds propres de base pour couvrir le SCR et le MCR.

Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR sont constitués par :

- (a) au moins 50 % des éléments de fonds propres classés en Tier 1 ;
- (b) au plus 15 % des éléments de fonds propres classés en Tier 3 ;
- (c) au plus 50 % des éléments de fonds propres classés en Tier 2 et Tier3.

Les fonds propres éligibles à la couverture du MCR sont constitués par :

- (a) au moins 80 % des éléments de fonds propres classés en Tier 1 ;
- (b) au plus 20 % des éléments de fonds propres classés en Tier 2.

Les éléments constitutifs des fonds propres Solvabilité 2 relèvent du niveau 1 à hauteur de 244,9 M€ et du niveau 2 à hauteur de 23,0 M€. A cela s'ajoutent les fonds propres excédentaires à hauteur de 40,8 M€.

Les éléments de niveau 2 correspondent aux deux Titres Subordonnés à Durée Indéterminée présents au bilan.



5.1.2. Plans pour remplacer les éléments de fonds propres de base soumis aux mesures transitoires visées par l'article 308 Ter

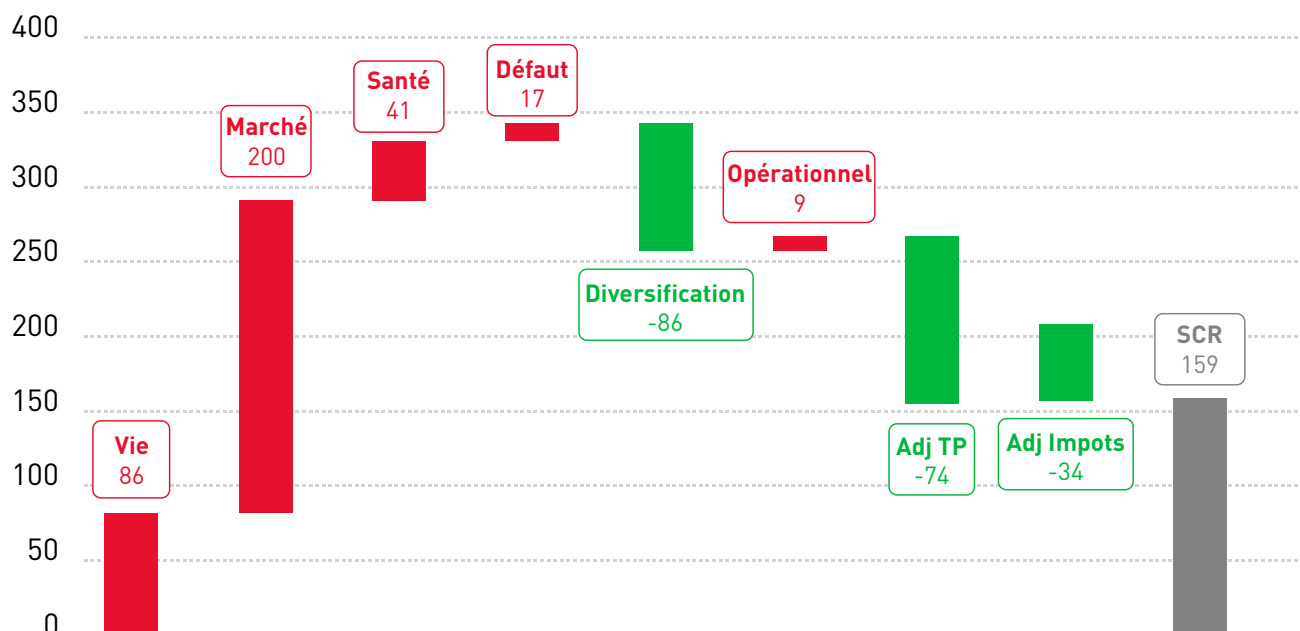
Néant.

5.2. CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

5.2.1. Capital de solvabilité requis (SCR)

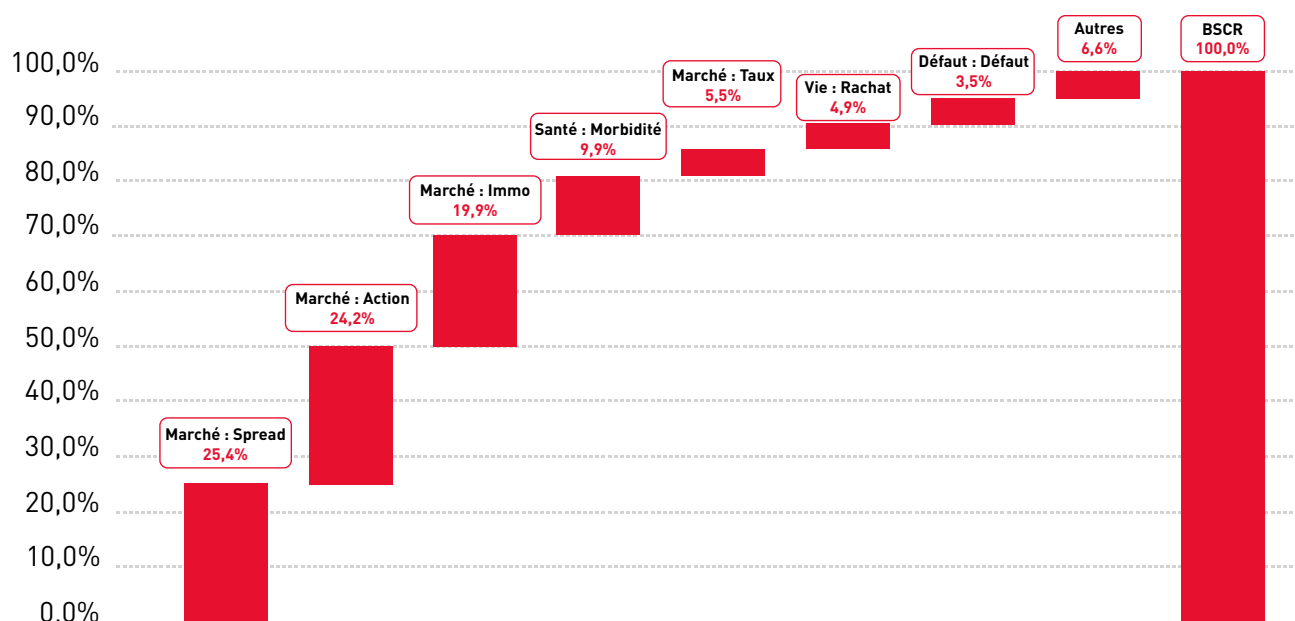
Le SCR, représentant le montant de pertes en cas d'occurrence d'une crise ayant une probabilité de 0,5 % est évalué à **159 M€** au 31/12/2019. Il se décompose de la manière suivante :

Composition du SCR 2019 en (M€)



Les risques financiers sont les plus élevés pour AFI ESCA. Cela correspond à la part importante des produits de capitalisation dans l'activité de la société. Une linéarisation de l'ensemble des SCR modulaires permet d'identifier le poids relatif de chaque risque.

RISQUES LINÉARISÉS



Parmi les quinze SCR sous-modulaires calculés, les risques de spread et action contribuent approximativement à 50 % du BSCR.

5.2.2. Evolution attendue du SCR

Le SCR projeté en N+1 à partir du modèle ORSA 2018 (se basant sur la situation au 31/12/2018 et les hypothèses de production associées) s'établissait à 193,5 M€.

En M€	ORSA 2018	Réel 2019	Variation
SCR	193,5	159,1	-17,8 %

Le SCR au 31/12/2019 est finalement 17,8 % inférieur aux prévisions. Cela s'explique principalement par une meilleure capacité d'absorption des chocs par les provisions techniques liée aux modifications du modèle. Si on compare les BSCR, l'écart chute à -2,7 %.

5.2.3. Minimum de capital requis (MCR)

Le MCR correspond au montant de pertes en cas d'occurrence d'une crise ayant une probabilité de 15 %. Il est interprété comme le montant minimal de fonds propres Solvabilité 2 que la société d'assurance doit détenir pour pouvoir exercer son activité. S'il n'est pas couvert, un plan de redressement est mis en place, lequel peut prendre la forme d'une augmentation de capital ou encore de réorientations stratégiques dans le but de réduire les risques.

Le MCR est initialement calculé comme la fonction linéaire d'un ensemble ou d'un sous-ensemble des variables suivantes : primes émises, provisions techniques ou capitaux sous risque.

Il vaut **53,3 M€** pour AFI ESCA au 31/12/2019.



5.2.4. Ratios de couverture

Les ratios de couverture des SCR et MCR sont respectivement de 194 % et 579 % à fin 2019.

En M€	Capital de solvabilité requis (SCR)	Minimum de capital requis (MCR)
Fonds Propres Solvabilité 2	308,7	308,7
Montant à couvrir	159,1	53,3
Ratio de couverture	194 %	579 %

AFI ESCA présente un ratio presque deux fois suffisant pour faire face à une crise censée ne se produire qu'une fois tous les deux cents ans.

En plus d'une gestion des risques prudente, la société dispose de réserves largement supérieures au minimum de capital requis.

Par rapport à l'année précédente, AFI ESCA a vu ses fonds propres et son SCR diminuer.

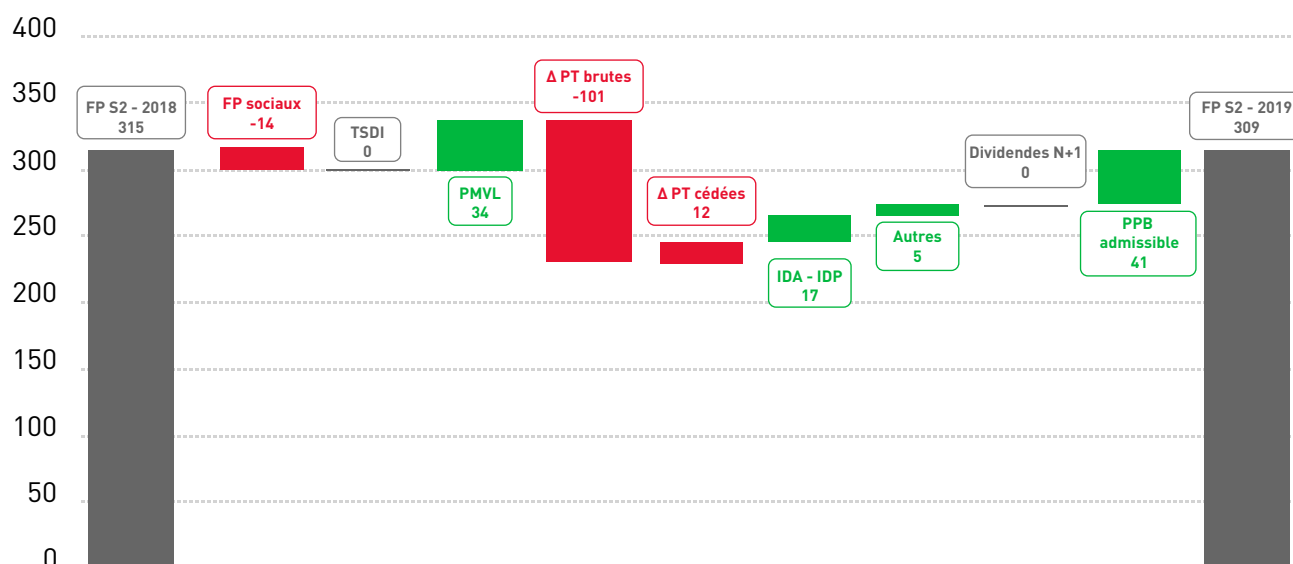
La diminution du SCR étant plus importante, cela conduit à une amélioration du ratio de couverture du SCR :

En M€	2018	2019
Fonds Propres économiques	291,6	244,9
Fonds Propres excédentaires	/	40,8
Titres Subordonnés	23	23
Fonds Propres éligibles	314,6	308,7
SCR	200,2	159,1
Ratio de couverture du SCR	157 %	194 %
MCR	52,1	53,3
Ratio de couverture du MCR	604 %	579 %

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

Le passage des fonds propres économiques 2018 à ceux de 2019 est illustré dans le graphe ci-après.

Passage des FP S2 2018 aux FP S2 2019 (M€)



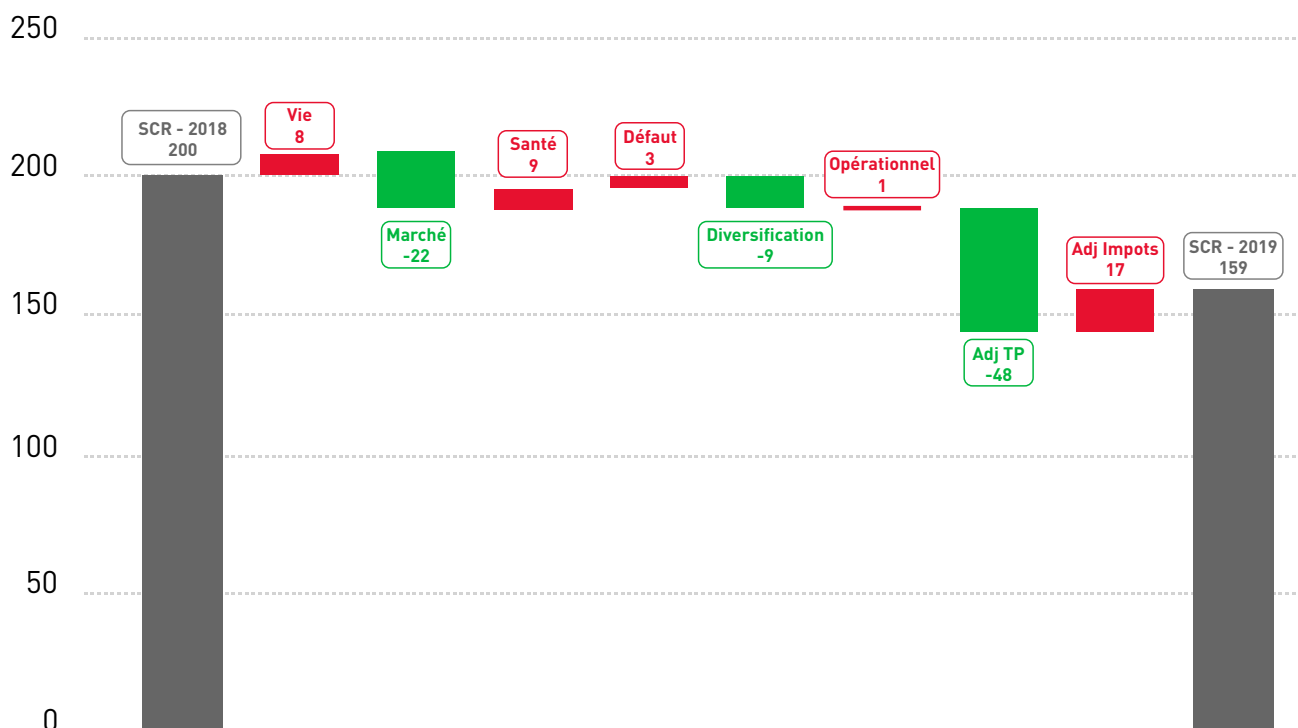
La dégradation des fonds propres économiques est la conséquence du contexte de taux actuel. Cependant, cette baisse est fortement compensée par différents effets. Les variations les plus marquantes sont les suivantes :

- L'importante augmentation du Best Estimate (de 1 225 M€ à 1 404 M€) a considérablement affecté les fonds propres en les faisant chuter de 101 M€. Une telle hausse du Best Estimate s'explique par plusieurs facteurs :
 - principalement par le contexte de taux bas qui s'est intensifié en 2019 ;
 - les modifications réalisées sur le modèle en 2019, qui entraînent un versement plus important de Participations aux Bénéfices aux assurés ;
 - l'augmentation de l'activité d'AFI ESCA ;
 - enfin des effets plus marginaux sont liés à la mise à jour de paramètres non-économiques (lois et assiette de frais).
- La conjoncture des marchés financiers constatée fin 2019 s'est avérée favorable pour les placements d'AFI ESCA, avec une augmentation des plus-values latentes (58 M€ en 2018 contre 91 M€ en 2019). En résulte un gain de **34 M€** de fonds propres ;
- L'écart entre les valorisations S2-S1 des provisions cédées en réassurance devient plus favorable cette année et fait gagner **12 M€** de fonds propres ;
- Les impôts différés passifs baissent de **17 M€** par rapport à 2018 (51 M€ en 2018 contre 34 M€ en 2019), conséquence directe de la hausse des passifs S2 par rapport à 2018.
- Enfin la possibilité d'ajouter une partie de la Provision pour Participation aux Bénéfices admissible en représentation des fonds propres économiques a permis de réaliser une remontée significative de **41 M€** de fonds propres, leur faisant presque atteindre le niveau de 2018.



Le passage du SCR 2018 au SCR 2019 est illustré dans le graphe ci-après.

Passage du SCR 2018 au SCR 2019



Il apparaît que les risques de souscription vie et santé ont varié, notamment à cause du changement de périmètre de l'année, avec une part plus importante liée à la morbidité en santé et au rachat en vie.

Les plus grandes variations de SCR se situent au niveau du risque de marché et des ajustements :

- Le risque de marché connaît une baisse importante liée à la diminution du risque de spread et de taux. Le SCR de spread s'apprécie grâce à des évolutions de modélisation et une fiabilisation des bases titres tandis que le risque de taux, qui correspond à l'application d'un choc de taux à la baisse pour AFI ESCA, est atténué par le contexte de taux étant donné qu'il est borné au niveau des taux négatifs en vigueur.
- L'ajustement TP, lié à la capacité d'absorption des chocs par les provisions techniques devient plus favorable. Il est la conséquence directe des modifications de modèle qui ont augmenté la quantité de participation aux bénéfices distribuée dans les projections et la capacité d'absorption des chocs de SCR par celle-ci. Le gain de SCR s'élève à **48 M€** ;
- L'ajustement DT, lié aux impôts différés est en revanche plus défavorable par rapport à 2018. La hausse des passifs S2 entraînant une réduction de la capacité d'absorption par les impôts différés, la perte s'élève à **17 M€**.

5.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Néant.

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

5.4. DIFFÉRENCE ENTRE LA FORMULE APPLIQUÉE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ

Néant.










5.5. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Néant.

5.6. AUTRES INFORMATIONS

5.6.1. Synthèse des modifications de modèle et des hypothèses

Le tableau ci-après synthétise les modifications de modèle qui ont été réalisées en 2019.

Modification	Item	Description	Ratio
Modèle	Correction ALM	Correction des dotations de PPB et de la revalorisation des contrats épargne/ vie entière	
	Valeurs terminales	Meilleure intégration des valeurs de fin de projection : PM, PPE, PRE et PMVL	
	Obligataire	Refonte des projections du portefeuille obligataire notamment sur le scénario de spread	
Hypothèses	Vie entière	Fiabilisation de la base vie entière	
	Epargne	Mise à jour des lois de rachat par produit et ancienneté	
	Emprunteurs	Nouvelles lois de sinistralité et de rachat	
	Frais généraux	Nouveau déversement économique des frais généraux	
	DQ Actifs	Fiabilisation des données pour le calcul du SCR de spread	
	DQ Actifs	Meilleure transparence pour l'application des chocs	

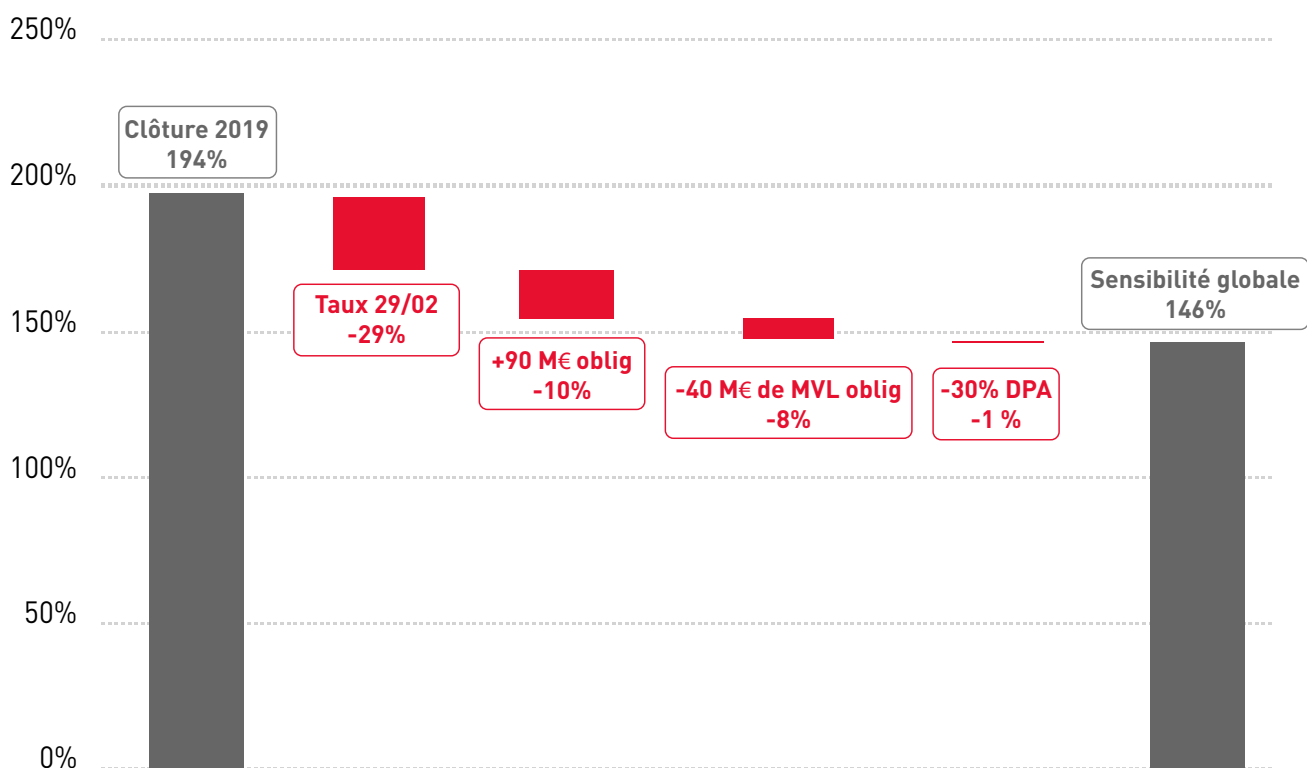
5.6.2. Stress-test Covid-19 à mi-mars 2020

L'entreprise a réalisé un stress-test, sur la base de calculs simplifiés, de l'impact de la baisse des marchés liée à la crise du Covid-19, de la situation à fin-février (taux) et mi-mars (actions, spreads) :

- Sensibilité 1 : Application de la courbe EIOPA à fin février qui est plus pénalisante qu'au 31/12/2019.
- Sensibilité 2 : Actualisation de la base obligataire, 90 M€ du monétaire vers les obligations.
- Sensibilité 3 : Moins-values latentes de 40 M€ sur la poche obligataire.
- Sensibilité 4 : Chute de 30 % de la valeur de DPA.



Evolution du Ratio à mi-mars



Nous remarquons que les chocs de marché sont bien absorbés par les assurés et les impôts différés passifs. En revanche, l'entreprise est très sensible à la baisse des taux en raison d'une stratégie orientée contre le risque de hausse des taux.

Hors prise en compte de la PPB, la solvabilité s'établirait à 123 %.

L'entreprise est résiliente dans ces conditions avec une solvabilité proche de 150 %.

La principale limite de ce stress-test est la non-actualisation des hypothèses techniques sur l'Emprunteur. Ceci devra être réalisé dans le cadre du processus ORSA annuel.

6 ANNEXE

6.1. RAPPORTS DE SOLVABILITÉ ET DE SITUATION FINANCIÈRE - QRT

Information générales

QRT S.02.01 (bilan)	Annexe page 2
QRT S.05.01 (primes, sinistres et dépenses)	Annexe page 4
QRT S.05.02 (primes, sinistres et dépenses par pays)	Annexe page 5
QRT S.12.01 (provisions techniques d'assurance vie)	Annexe page 6
QRT S.23.01 (fonds propres)	Annexe page 7
QRT S.25.01 (SCR – capital de solvabilité requis)	Annexe page 8
QRT S.28.01 (MCR – exigence minimale en capital)	Annexe page 9

Solvency and financial condition report- Public QRTs - As of December 31, 2019

BASIC INFORMATION

Reporting date	31/12/2019
Undertaking name	AFI ESCA
Undertaking identification code	969500I00E5LWOF6PC19
Type of code of undertaking	LEI
Type of undertaking	Life undertakings
Language of reporting	FR
Currency used for reporting	EUR
Figures reported in	K€
Accounting standards	The undertaking is using Local GAAP (other than IFRS)
Method of Calculation of the SCR	Standard Formula

QRT	Rempli ?	Nom
S.02.01.02	X	Balance sheet
S.05.01.02	X	Premiums, claims and expenses by lob
S.05.02.01	X	Premiums, claims and expenses by country
S.12.01.02	X	Life and Health SLT Technical Provisions
S.17.01.02		Non-Life Technical Provisions
S.19.01.21		Non-life insurance claims*
S.22.01.21		Impact of long term guarantees measures and transitionals*
S.23.01.01	X	Own funds
S.25.01.21	X	SCR for undertakings on Standard Formula
S.25.02.21		Solvency Capital Requirement - for undertakings using the standard formula and partial internal model*
S.25.03.21		Solvency Capital Requirement - for undertakings on Full Internal Models*
S.28.01.01	X	MCR Only life or only non-life
S.28.01.02		Minimum Capital Requirement - Both life and non-life insurance activity*

EUR K€

S.02.01.02

Balance Sheet

		SOLVENCY II VALUE
		C0010
ASSETS		
Goodwill	R0010	
Deferred acquisition costs	R0020	
Intangible assets	R0030	0
Deferred tax assets	R0040	0
Pension benefit surplus	R0050	0
Property, plant & equipment held for own use	R0060	4 143
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	1 072 623
Property (other than for own use)	R0080	29 110
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	236 165
<i>Equities</i>	R0100	77 120
Equities - listed	R0110	77 120
Equities - unlisted	R0120	0
<i>Bonds</i>	R0130	527 344
Government Bonds	R0140	114 561
Corporate Bonds	R0150	376 886
Structured notes	R0160	29 911
Collateralised securities	R0170	5 985
Collective Investments Undertakings	R0180	202 884
Derivatives	R0190	0
Deposits other than cash equivalents	R0200	0
Other investments	R0210	0
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	364 034
Loans and mortgages	R0230	154 484
Loans on policies	R0240	3 185
Loans and mortgages to individuals	R0250	151 299
Other loans and mortgages	R0260	0,00
Reinsurance recoverables from :	R0270	51 756
Non-life and health similar to non-life	R0280	0
Non-life excluding health	R0290	0
Health similar to non-life	R0300	0
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	51 756
Health similar to life	R0320	-1 268
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	53 024
Life index-linked and unit-linked	R0340	0
Deposits to cedants	R0350	0
Insurance and intermediaries receivables	R0360	5 357
Reinsurance receivables	R0370	0
Receivables (trade, not insurance)	R0380	12 432
Own shares (held directly)	R0390	0
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	0
Cash and cash equivalents	R0410	146 589
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	3 479
Total assets	R0500	1 814 898

LIABILITIES		
Technical provisions - non-life	R0510	0
Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520	0
TP calculated as a whole	R0530	0
Best estimate	R0540	0
Risk margin	R0550	0
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	0
TP calculated as a whole	R0570	0
Best estimate	R0580	0
Risk margin	R0590	0
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	1 055 121
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	39 147
TP calculated as a whole	R0620	0
Best estimate	R0630	24 237
Risk margin	R0640	14 910
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	1 015 974
TP calculated as a whole	R0660	0
Best estimate	R0670	982 728
Risk margin	R0680	33 246
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690	357 413
TP calculated as a whole	R0700	0
Best estimate	R0710	356 542
Risk margin	R0720	871
Other technical provisions	R0730	
Contingent liabilities	R0740	0
Provisions other than technical provisions	R0750	14 988
Pension benefit obligations	R0760	0
Deposits from reinsurers	R0770	10 708
Deferred tax liabilities	R0780	33 671
Derivatives	R0790	0
Debts owed to credit institutions	R0800	0
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0
Insurance & intermediaries payables	R0820	9 176
Reinsurance payables	R0830	5 256
Payables (trade, not insurance)	R0840	18 062
Subordinated liabilities	R0850	23 000
Subordinated liabilities not in BOF	R0860	0
Subordinated liabilities in BOF	R0870	23 000
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	1 769
Total liabilities	R0900	1 529 163

Excess of assets over liabilities

R1000

285 735

		LINE OF BUSINESS FOR: NON-LIFE INSURANCE AND REINSURANCE OBLIGATIONS (DIRECT BUSINESS AND ACCEPTED PROPORTIONAL REINSURANCE)									LINE OF BUSINESS FOR: NON-LIFE INSURANCE AND REINSURANCE OBLIGATIONS (DIRECT BUSINESS AND ACCEPTED PROPORTIONAL REINSURANCE)			LINE OF BUSINESS FOR: ACCEPTED NON-PROPORTIONAL REINSURANCE				Total
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Premiums written																		
Gross - Direct Business	R0110																	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130																	
Reinsurers' share	R0140																	
Net	R0200																	
Premiums earned																		
Gross - Direct Business	R0210																	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230																	
Reinsurers' share	R0240																	
Net	R0300																	
Claims incurred																		
Gross - Direct Business	R0310																	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330																	
Reinsurers' share	R0340																	
Net	R0400																	
Changes in other technical provisions																		
Gross - Direct Business	R0410																	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430																	
Reinsurers' share	R0440																	
Net	R0500																	
Expenses incurred	R0550																	
Other expenses	R1200																	
Total expenses	R1300																	

		LINE OF BUSINESS FOR: LIFE INSURANCE OBLIGATIONS						LIFE REINSURANCE OBLIGATIONS		Total
		Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Health reinsurance	Life reinsurance	
Premiums written										
Gross	R1410	25 917	103 213	31 742	106 626	0	0	0	0	267 498
Reinsurers' share	R1420	1 800	154	0	23 086	0	0	0	0	25 040
Net	R1500	24 118	103 060	31 742	83 540	0	0	0	0	242 459
Premiums earned										
Gross	R1510	25 581	103 213	31 742	94 340	0	0	0	0	254 876
Reinsurers' share	R1520	1 800	154	0	23 086	0	0	0	0	25 040
Net	R1600	23 782	103 060	31 742	71 254	0	0	0	0	229 837
Claims incurred										
Gross	R1610	13 190	106 797	27 357	23 708	0	0	0	0	171 052
Reinsurers' share	R1620	1 719	999	0	6 973	0	0	0	0	9 690
Net	R1700	11 471	105 798	27 357	16 736	0	0	0	0	161 361
Changes in other technical provisions										
Gross	R1710	979	-3 970	50 290	5 689	0	0	0	0	52 988
Reinsurers' share	R1720	0	-728	0	8 178	0	0	0	0	7 450
Net	R1800	979	-3 242	50 290	-2 490	0	0	0	0	45 537
Expenses incurred	R1900	10 958	18 620	5 904	49 393	0	0	0	0	84 875
Other expenses	R2500									0
Total expenses	R2600									84 875

Premiums, claims and expenses by country

NON-LIFE OBLIGATIONS FOR HOME COUNTRY

		Home Country	TOP 5 COUNTRIES (BY AMOUNT OF GROSS PREMIUMS WRITTEN) - NON-LIFE OBLIGATIONS					Total Top 5 and home country
			IT					
			C0220	C0230	C0230	C0230	C0230	
Premiums written								
Gross - Direct Business	R0110							
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120							
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130							
Reinsurers' share	R0140							
Net	R0200							
Premiums earned								
Gross - Direct Business	R0210							
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220							
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230							
Reinsurers' share	R0240							
Net	R0300							
Claims incurred								
Gross - Direct Business	R0310							
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320							
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330							
Reinsurers' share	R0340							
Net	R0400							
Changes in other technical provisions								
Gross - Direct Business	R0410							
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420							
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430							
Reinsurers' share	R0440							
Net	R0500							
Expenses incurred	R0550							
Other expenses	R1200							
Total expenses	R1300							

LIFE OBLIGATIONS FOR HOME COUNTRY

		Home Country	TOP 5 COUNTRIES (BY AMOUNT OF GROSS PREMIUMS WRITTEN) - LIFE OBLIGATIONS					Total Top 5 and home country
			IT	BE				
			C0220	C0230	C0230	C0230	C0230	
Premiums written								
Gross	R1410	227 524	22 544	17 430			267 498	
Reinsurers' share	R1420	8 646	15 886	507			25 040	
Net	R1500	218 878	6 657	16 923			242 459	
Premiums earned								
Gross	R1510	227 401	12 573	14 902			254 876	
Reinsurers' share	R1520	8 646	15 886	507			25 040	
Net	R1600	218 755	-3 313	14 394			229 837	
Claims incurred								
Gross	R1610	163 327	6 717	1 007			171 052	
Reinsurers' share	R1620	3 839	5 828	24			9 690	
Net	R1700	159 489	889	983			161 361	
Changes in other technical provisions								
Gross	R1710	50 744	1 468	776			52 988	
Reinsurers' share	R1720	-728	8 178	0,00			7 450	
Net	R1800	51 472	-6 710	776			45 537	
Expenses incurred	R1900	67 155	6 653	11 067			84 875	
Other expenses	R2500						0,00	
Total expenses	R2600						84 875	

EUR K€

S.12.01.02

Life and Health SLT Technical Provisions

		Insurance with profit participation	INDEX-LINKED AND UNIT-LINKED INSURANCE		OTHER LIFE INSURANCE			Annuities non-life other than health	Accepted reinsurance	Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)	
			Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees	Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees					
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Technical provisions calculated as a whole	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM											
Best Estimate											
Gross Best Estimate	R0030	1 069 247		356 542	0		-86 519	0	0	0	1 339 270
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080	10 409		0	0		42 615	0	0	0	53 024
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0090	1 058 838		356 542	0		-129 134	0	0	0	1 286 246
Risk Margin	R0100	6 150	0			27 096		0	0	0	34 117
Amount of the transitional on Technical Provisions											
Technical Provisions calculated as a whole	R0110	0	0			0		0			0
Best estimate	R0120	0		0	0		0	0			0
Risk margin	R0130	0	0			0		0			0
Technical provisions - total	R0200	1 075 397	357 413			-59 423		0	0	0	1 373 387

		HEALTH INSURANCE (DIRECT BUSINESS)			Annuities non-life and health	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health similar to life insurance)
		Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees				
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Technical provisions calculated as a whole	R0010	0			0	0	0
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020	0			0	0	0
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM							
Best Estimate							
Gross Best Estimate	R0030		24 237	0	0	0	24 237
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080		-1 268	0	0	0	-1 268
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0090		25 505	0	0	0	25 505
Risk Margin	R0100	14 910			0	0	14 910
Amount of the transitional on Technical Provisions							
Technical Provisions calculated as a whole	R0110	0			0	0	0
Best estimate	R0120		0	0	0	0	0
Risk margin	R0130	0			0	0	0
Technical provisions - total	R0200	39 147			0	0	39 147

EUR K€

S.23.01.01

Own funds

		TOTAL	TIER 1 - UNRESTRICTED	TIER 1 - RESTRICTED	TIER 2	TIER 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	33 177	33 177		0	
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0			0	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0	0		0	
Subordinated mutual member accounts	R0050	0		0	0	0
Surplus funds	R0070	40 809	40 809			
Preference shares	R0090	0		0	0	0
Share premium account related to preference shares	R0110	0		0	0	0
Reconciliation reserve	R0130	211 750	211 750			
Subordinated liabilities	R0140	23 000		23 000	0	0
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0				0
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0	0	0	0	0
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0	0	0	0	0
Total basic own funds after deductions	R0290	308 735	285 735	23 000	0	0
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0			0	
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual-type undertakings, callable on demand	R0310	0			0	
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0			0	0
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0			0	0
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0			0	
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0			0	0
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0			0	
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0			0	0
Other ancillary own funds	R0390	0			0	0
Total ancillary own funds	R0400	0			0	0
Available and eligible own funds						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	308 735	285 735	23 000	0	0
Total available own funds to meet the MCR	R0510	308 735	285 735	23 000	0	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	308 735	285 735	23 000	0	0
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	308 735	285 735	23 000	0	
SCR	R0580	159 077				
MCR	R0600	53 332				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	194 %				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	579 %				

		C0060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	285 735
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	0
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	0
Other basic own fund items	R0730	73 986
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0
Reconciliation reserve	R0760	211 750
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	162 866
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	0
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	162 866

EUR K€

S.25.01.21

Solvency Capital Requirement - for undertakings using the standard formula

		Gross solvency capital requirement	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Market risk	R0010	199 620		
Counterparty default risk	R0020	16 573		
Life underwriting risk	R0030	86 322		
Health underwriting risk	R0040	40 827		
Non-life underwriting risk	R0050	0		
Diversification	R0060	-85 657		
Intangible asset risk	R0070	0		
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	257 686		

CALCULATION OF SOLVENCY CAPITAL REQUIREMENT

		C0100
Operational risk	R0130	9 228
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-74 166
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-33 671
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	0
Solvency capital requirement excluding capital add-on	R0200	159 077
Capital add-on already set	R0210	0
Solvency capital requirement	R0220	159 077
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	0
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for remaining part	R0410	0
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	0
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	0
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	0

EUR K€

S.28.01.01

Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance activity**LINEAR FORMULA COMPONENT FOR NON-LIFE INSURANCE AND REINSURANCE OBLIGATIONS**

		C0010	
		R0010	
MCRNL Result			
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020		
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030		
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040		
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050		
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060		
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070		
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080		
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090		
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100		
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110		
Assistance and proportional reinsurance	R0120		
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130		
Non-proportional health reinsurance	R0140		
Non-proportional casualty reinsurance	R0150		
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160		
Non-proportional property reinsurance	R0170		

LINEAR FORMULA COMPONENT FOR LIFE INSURANCE AND REINSURANCE OBLIGATIONS

		C0040	
		R0200	53 332
MCRL Result			
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	1 110 056	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	223 474	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	356 542	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	24 237	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		29 822 812

OVERALL MCR CALCULATION

		C0070
Linear MCR	R0300	53 332
SCR	R0310	159 082
MCR cap	R0320	71 587
MCR floor	R0330	39 771
Combined MCR	R0340	53 332
Absolute floor of the MCR	R0350	3 700
Minimum Capital Requirement		C0070
	R0400	53 332

